

Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 59 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 15 avril 2013

Date de la convocation = 9 avril 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 65

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 5

Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille treize, le quinze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Catherine EYSSERIC, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Denis RIEU, Ali OUATIZERGA, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Paul GIVAUDAN, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Daniel GRIOTTI, Gilles DELALIEU, Marie-Thérèse BOLDRINI, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Céline BAILLY, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Jean-Marc JORDA, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Marie-Trinité BECLE, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAUAU, Jean THÉRON, Bernard UGHETTO, Joëlle CHAMPETIER

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Emmanuelle CRÉPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Patrice PRAT à Serge VERDIER, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Marc ANGELI à Jean Christian REY

Absents : Gérard DORILLE, Sandrine ENGELS, Patrick DOUHAIZENET, Frédéric FAURE, Alexandre PISSAS

Secrétaire de Séance : Serge BOISSIN.

Objet : Approbation du compte rendu du conseil du 17/12/2012

Vu le compte rendu du conseil communautaire du 17 décembre 2012,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

-D'approuver le compte rendu du conseil en date du 17/12/2012.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 15 avril 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 15 avril 2013
Le président,

Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 24/05/13
et publication
le..... 24/05/13
Le Président,



Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 60 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 15 avril 2013

Date de la convocation = 9 avril 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 65

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 5

Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille treize, le quinze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Catherine EYSSERIC, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Denis RIEU, Ali OUATIZERGA, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Paul GIVAUDAN, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Daniel GRIOTTI, Gilles DELALIEU, Marie-Thérèse BOLDRINI, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Céline BAILLY, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Jean-Marc JORDA, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Marie-Trinité BECLE, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Jean THÉRON, Bernard UGHETTO, Joëlle CHAMPETIER

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Emmanuelle CRÉPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Patrice PRAT à Serge VERDIER, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Marc ANGELI à Jean Christian REY

Absents : Gérard DORILLE, Sandrine ENGELS, Patrick DOUHAIZENET, Frédéric FAURE, Alexandre PISSAS

Secrétaire de Séance : Serge BOISSIN.

**Objet : Vote du compte administratif 2012 du budget principal :
Communauté de Communes Rhône Cèze Languedoc.**

Après avoir entendu la présentation compte administratif de l'exercice 2012,

Constatant que le compte administratif présente les résultats annexés,

Considérant que cette question présentée à la commission des moyens généraux du 9 avril 2013,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, (Jean Christian REY ne participe pas au vote)

- **De constater**, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

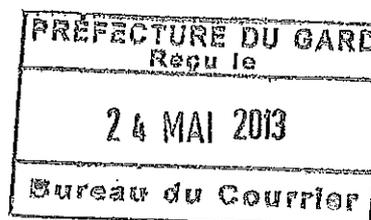
- **De reconnaître** la sincérité des restes à réaliser,

- **De voter et arrêter** les résultats définitifs tels que résumés ci-après.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 15 avril 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 15 avril 2013
Le président,

Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ...24/05/13...
et publication
le...24/05/13.....

Le Président,

Christian REY



Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 61 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 15 avril 2013

Date de la convocation = 9 avril 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 65

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 5

Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille treize, le quinze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Catherine EYSSERIC, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Denis RIEU, Ali OUATIZERGA, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Paul GIVAUDAN, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Daniel GRIOTTI, Gilles DELALIEU, Marie-Thérèse BOLDRINI, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Céline BAILLY, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Jean-Marc JORDA, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Marie-Trinité BECLE, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAOU, Jean THÉRON, Bernard UGHETTO, Joëlle CHAMPETIER

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Emmanuelle CRÉPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Patrice PRAT à Serge VERDIER, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Marc ANGELI à Jean Christian REY

Absents : Gérard DORILLE, Sandrine ENGELS, Patrick DOUHAIZENET, Frédéric FAURE, Alexandre PISSAS

Secrétaire de Séance : Serge BOISSIN.

**Objet : Vote du compte de gestion 2012 du budget principal :
Communauté de Communes Rhône Cèze Languedoc**

Après s'être fait présenter le budget primitif 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012,

Constatant que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2012 par le Trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation,

Considérant que cette question a été présentée à la commission des moyens généraux du 9 avril 2013,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

-D'approuver le compte de gestion 2012.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 15 avril 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 15 avril 2013
Le président,

Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 24/05/13.

et publication

le 24/05/13.

Le Président,



Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 62 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 15 avril 2013

Date de la convocation = 9 avril 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 65

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 5

Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille treize, le quinze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Catherine EYSSERIC, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Denis RIEU, Ali OUATIZERGA, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Paul GIVAUDAN, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Daniel GRIOTTI, Gilles DELALIEU, Marie-Thérèse BOLDRINI, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Céline BAILLY, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Jean-Marc JORDA, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Marie-Trinité BECLE, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAOU, Jean THÉRON, Bernard UGHETTO, Joëlle CHAMPETIER

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Emmanuelle CRÉPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Patrice PRAT à Serge VERDIER, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Marc ANGELI à Jean Christian REY

Absents : Gérard DORILLE, Sandrine ENGELS, Patrick DOUHAIZENET, Frédéric FAURE, Alexandre PISSAS

Secrétaire de Séance : Serge BOISSIN.

**Objet : Vote du compte administratif 2012 du budget annexe :
Lavoisier de la Communauté de Communes Rhône Cèze Languedoc.**

Après avoir entendu la présentation du compte administratif de l'exercice 2012,

Constatant que le compte administratif ne présente aucune écriture pour l'exercice 2012,

Considérant que cette question a été présentée à la commission des moyens généraux du 9 avril 2013,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, (Jean Christian REY ne participe pas au vote)

- **De constater**, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **De voter et arrêter** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- **De clôturer** ce budget dans la mesure où il est transféré au syndicat mixte créé à cet effet.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 15 avril 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 15 avril 2013
Le président,

Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ...24/05/13...
et publication
le...24/05/13...
Le Président,



Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 63 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 15 avril 2013

Date de la convocation = 9 avril 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 65

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 5

Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille treize, le quinze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Catherine EYSSERIC, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Denis RIEU, Ali OUATIZERGA, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Paul GIVAUDAN, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Daniel GRIOTTI, Gilles DELALIEU, Marie-Thérèse BOLDRINI, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Céline BAILLY, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Jean-Marc JORDA, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Marie-Trinité BECLE, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAUAU, Jean THÉRON, Bernard UGHETTO, Joëlle CHAMPETIER

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Emmanuelle CRÉPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Patrice PRAT à Serge VERDIER, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Marc ANGELI à Jean Christian REY

Absents : Gérard DORILLE, Sandrine ENGELS, Patrick DOUHAIZENET, Frédéric FAURE, Alexandre PISSAS

Secrétaire de Séance : Serge BOISSIN.

**Objet : Vote du compte de gestion 2012 du budget annexe :
Lavoisier de la Communauté de Communes Rhône Cèze Languedoc.**

Après s'être fait présenter le budget primitif 2012, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012,

Constatant que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2012 par le Trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation,

Considérant que cette question a été présentée à la commission des moyens généraux du 9 avril 2013,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- **D'approuver** le compte de gestion 2012.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 15 avril 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 15 avril 2013
Le président,

Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le...24/05/13...
et publication
le...24/05/13...
Le Président,



Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 64 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 15 avril 2013

Date de la convocation = 9 avril 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 65

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 5

Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille treize, le quinze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Catherine EYSSERIC, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Denis RIEU, Ali OUATIZERGA, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Paul GIVAUDAN, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Daniel GRIOTTI, Gilles DELALIEU, Marie-Thérèse BOLDRINI, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Céline BAILLY, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Jean-Marc JORDA, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Marie-Trinité BECLE, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAUAU, Jean THÉRON, Bernard UGHETTO, Joëlle CHAMPETIER

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Emmanuelle CRÉPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Patrice PRAT à Serge VERDIER, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Marc ANGELI à Jean Christian REY

Absents : Gérard DORILLE, Sandrine ENGELS, Patrick DOUHAIZENET, Frédéric FAURE, Alexandre PISSAS

Secrétaire de Séance : Serge BOISSIN.

**Objet : Vote du compte administratif 2012 du budget annexe :
René-Dumont de la Communauté de Communes Rhône Cèze Languedoc.**

Après avoir entendu la présentation du compte administratif de l'exercice 2012,

Constatant que le compte administratif présente les résultats qui suivent :

Dépenses fonctionnement :	1 105 623,52 €
Recettes fonctionnement :	1 051 873,38 €
Dépenses investissement :	1 121 248,24 €
Recettes investissement :	697 080,88 €

Considérant que cette question a été présentée à la commission des moyens généraux du 9 avril 2013,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, (Jean Christian REY ne participe pas au vote)

- **De constater**, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **De voter et arrêter** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 15 avril 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 15 avril 2013
Le président,

Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 24/05/13.....

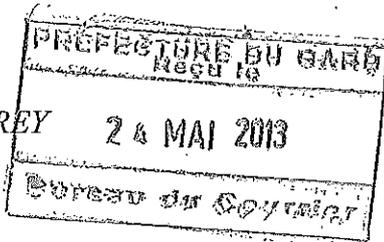
et publication

le 24/05/13.....

pe Le Président,



Jean Christian REY



Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 65 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 15 avril 2013

Date de la convocation = 9 avril 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 65

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 5

Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille treize, le quinze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Catherine EYSSERIC, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Denis RIEU, Ali OUATIZERGA, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Paul GIVAUDAN, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Daniel GRIOTTI, Gilles DELALIEU, Marie-Thérèse BOLDRINI, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Céline BAILLY, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Jean-Marc JORDA, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Marie-Trinité BECLE, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Jean THÉRON, Bernard UGHETTO, Joëlle CHAMPETIER

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Emmanuelle CRÉPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Patrice PRAT à Serge VERDIER, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Marc ANGELI à Jean Christian REY

Absents : Gérard DORILLE, Sandrine ENGELS, Patrick DOUHAIZENET, Frédéric FAURE, Alexandre PISSAS

Secrétaire de Séance : Serge BOISSIN.

**Objet : Vote du compte de gestion 2012 du budget annexe :
René-Dumont de la Communauté de Communes Rhône Cèze Languedoc.**

Après s'être fait présenter le budget primitif 2012, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012,

Constatant que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2012 par le Trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation,

Considérant que cette question a été présentée à la commission des moyens généraux du 9 avril 2013,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- **D'approuver** le compte de gestion 2012.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 15 avril 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 15 avril 2013
Le président,

Jean Christian REY

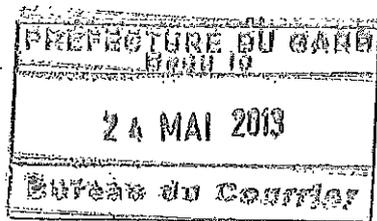
Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 24/05/13

et publication

le 26/05/13

Le Président,



Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 66 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 15 avril 2013

Date de la convocation = 9 avril 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 65

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 5

Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille treize, le quinze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Catherine EYSSERIC, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Denis RIEU, Ali OUATIZERGA, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Paul GIVAUDAN, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Daniel GRIOTTI, Gilles DELALIEU, Marie-Thérèse BOLDRINI, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Céline BAILLY, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Jean-Marc JORDA, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Marie-Trinité BECLE, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Jean THÉRON, Bernard UGHETTO, Joëlle CHAMPETIER

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Emmanuelle CRÉPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Patrice PRAT à Serge VERDIER, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Marc ANGELI à Jean Christian REY

Absents : Gérard DORILLE, Sandrine ENGELS, Patrick DOUHAIZENET, Frédéric FAURE, Alexandre PISSAS

Secrétaire de Séance : Serge BOISSIN.

**Objet : Vote du compte administratif 2012 du budget annexe :
Aires d'accueil des gens du voyage de la Communauté de Communes Rhône Cèze Languedoc**

Après avoir entendu la présentation du compte administratif de l'exercice 2012,

Constatant que le compte administratif présente les résultats qui suivent :

Dépenses fonctionnement :	52 329,50 €
Recettes fonctionnement :	52 329,51 €
Dépenses investissement :	798 579,75 €
Restes à réaliser dépenses :	46 112,59 €
Recettes investissement :	169 790,00 €
Restes à réaliser recettes :	122 722,00 €

Considérant que cette question a été présentée à la commission des moyens généraux du 9 avril 2013,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, (Jean Christian REY ne participe pas au vote)

- **De constater**, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **De reconnaître** la sincérité des restes à réaliser,
- **De voter et arrêter** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 15 avril 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 15 avril 2013
Le président,



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le... 26/05/13...
et publication
le... 24/05/13...



Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 67 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 15 avril 2013

Date de la convocation = 9 avril 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 65

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 5

Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille treize, le quinze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Catherine EYSSERIC, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Denis RIEU, Ali OUATIZERGA, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Paul GIVAUDAN, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Daniel GRIOTTI, Gilles DELALIEU, Marie-Thérèse BOLDRINI, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Céline BAILLY, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Jean-Marc JORDA, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Marie-Trinité BECLE, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Jean THÉRON, Bernard UGHETTO, Joëlle CHAMPETIER

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Emmanuelle CRÉPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Patrice PRAT à Serge VERDIER, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Marc ANGELI à Jean Christian REY

Absents : Gérard DORILLE, Sandrine ENGELS, Patrick DOUHAIZENET, Frédéric FAURE, Alexandre PISSAS

Secrétaire de Séance : Serge BOISSIN.

Objet : Vote du compte de gestion 2012 du budget annexe :

Aires d'accueil des gens du voyage de la Communauté de Communes Rhône Cèze Languedoc

Après s'être fait présenter le budget primitif 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012,

Constatant que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2012 par le Trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation,

Considérant que cette question a été présentée à la commission des moyens généraux du 9 avril 2013,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- **D'approuver le compte de gestion 2012**

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 15 avril 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 15 avril 2013
Le président,

Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le ...24/05/13...

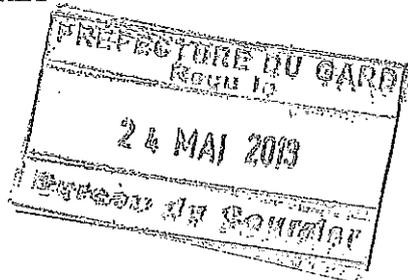
et publication

le ...24/05/13...

Le Président,



Jean Christian REY



Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 68 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 15 avril 2013

Date de la convocation = 9 avril 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 65

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 5

Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille treize, le quinze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Catherine EYSSERIC, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Denis RIEU, Ali OUATIZERGA, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Paul GIVAUDAN, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Daniel GRIOTTI, Gilles DELALIEU, Marie-Thérèse BOLDRINI, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Céline BAILLY, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Jean-Marc JORDA, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Marie-Trinité BECLE, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAUAU, Jean THÉRON, Bernard UGHETTO, Joëlle CHAMPETIER

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Emmanuelle CRÉPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Patrice PRAT à Serge VERDIER, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Marc ANGELI à Jean Christian REY

Absents : Gérard DORILLE, Sandrine ENGELS, Patrick DOUHAIZENET, Frédéric FAURE, Alexandre PISSAS

Secrétaire de Séance : Serge BOISSIN.

**Objet : Vote du compte administratif 2012 du budget principal :
Communauté de Communes Cèze Sud.**

Après avoir entendu la présentation du compte administratif de l'exercice 2012,

Constatant que le compte administratif présente les résultats qui tels qu'annexés à la présente,

Considérant que cette question a été présentée à la commission des moyens généraux du 9 avril 2013,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, (Serge BOISSIN ne participe pas au vote)

- **De constater**, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **De reconnaître** la sincérité des restes à réaliser,
- **De voter et arrêter** les résultats définitifs tels que résumés ci-après.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 15 avril 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 15 avril 2013
Le président,

Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le24.../05/13..
et publication

le.....24.../05.../13..

Le Président,



Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 69 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 15 avril 2013

Date de la convocation = 9 avril 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 65

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 5

Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille treize, le quinze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Catherine EYSSERIC, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Denis RIEU, Ali OUATIZERGA, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Paul GIVAUDAN, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Daniel GRIOTTI, Gilles DELALIEU, Marie-Thérèse BOLDRINI, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Céline BAILLY, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Jean-Marc JORDA, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Marie-Trinité BECLE, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Jean THÉRON, Bernard UGHETTO, Joëlle CHAMPETIER

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Emmanuelle CRÉPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Patrice PRAT à Serge VERDIER, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Marc ANGELI à Jean Christian REY

Absents : Gérard DORILLE, Sandrine ENGELS, Patrick DOUHAIZENET, Frédéric FAURE, Alexandre PISSAS

Secrétaire de Séance : Serge BOISSIN.

**Objet : Vote du compte de gestion 2012 du budget principal :
Communauté de Communes Cèze Sud**

Après s'être fait présenter le budget primitif 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012,

Constatant que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2012 par le Trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation.

Considérant que cette question a été présentée à la commission des moyens généraux du 9 avril 2013,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- **D'approuver** le compte de gestion 2012.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 15 avril 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 15 avril 2013
Le président,

Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 24/05/13

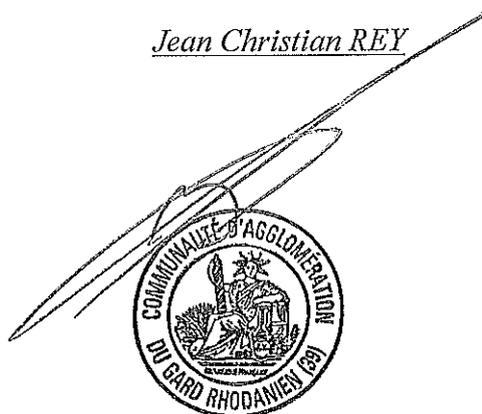
et publication

le 24/05/13

Le Président,



Jean Christian REY



Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 70 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 15 avril 2013

Date de la convocation = 9 avril 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 65

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 5

Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille treize, le quinze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Catherine EYSSERIC, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Denis RIEU, Ali OUATIZERGA, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Paul GIVAUDAN, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Daniel GRIOTTI, Gilles DELALIEU, Marie-Thérèse BOLDRINI, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Céline BAILLY, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Jean-Marc JORDA, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Marie-Trinité BECLE, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAUAU, Jean THÉRON, Bernard UGHETTO, Joëlle CHAMPETIER

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Emmanuelle CRÉPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Patrice PRAT à Serge VERDIER, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Marc ANGELI à Jean Christian REY

Absents : Gérard DORILLE, Sandrine ENGELS, Patrick DOUHAIZENET, Frédéric FAURE, Alexandre PISSAS

Secrétaire de Séance : Serge BOISSIN.

**Objet : Vote du compte administratif 2012 du budget annexe : crèche
Communauté de Communes Cèze Sud.**

Après avoir entendu la présentation du compte administratif de l'exercice 2012,

Constatant que le compte administratif présente les résultats annexés à la présente,

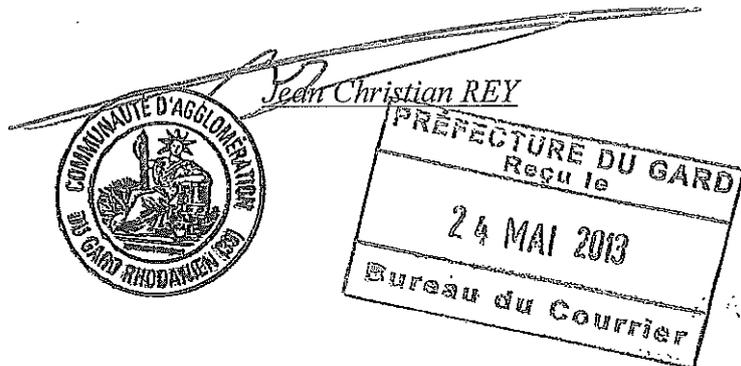
Considérant que cette question a été présentée à la commission des moyens généraux du 9 avril 2013,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, (Serge BOISSIN ne participe pas au vote)

- **De constater**, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **De reconnaître** la sincérité des restes à réaliser,
- **De voter et arrêter** les résultats définitifs tels que résumés ci-après,
- **De clôturer** ce budget dans la mesure où il est intégré au budget principal.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 15 avril 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 15 avril 2013
Le président,



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le24/05/13.....
et publication
le.....24/05/13..

Le Président,



Jean Christian REY

Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 71 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 15 avril 2013

Date de la convocation = 9 avril 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 65

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 5

Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille treize, le quinze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Catherine EYSSERIC, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Denis RIEU, Ali OUATIZERGA, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Paul GIVAUDAN, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Daniel GRIOTTI, Gilles DELALIEU, Marie-Thérèse BOLDRINI, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Céline BAILLY, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Jean-Marc JORDA, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Marie-Trinité BECLE, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Jean THÉRON, Bernard UGHETTO, Joëlle CHAMPETIER

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Emmanuelle CRÉPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Patrice PRAT à Serge VERDIER, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Marc ANGELI à Jean Christian REY

Absents : Gérard DORILLE, Sandrine ENGELS, Patrick DOUHAIZENET, Frédéric FAURE, Alexandre PISSAS

Secrétaire de Séance : Serge BOISSIN.

**Objet : Vote du compte de gestion 2012 du budget annexe : crèche
Communauté de Communes Cèze Sud.**

Après s'être fait présenter le budget primitif 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012,

Constatant que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2012 par le Trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation,

Considérant que cette question a été présentée à la commission des moyens généraux du 9 avril 2013,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- **D'approuver** le compte de gestion 2012.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 15 avril 2013.

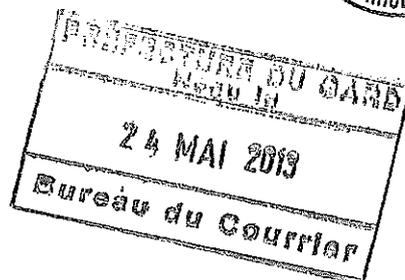
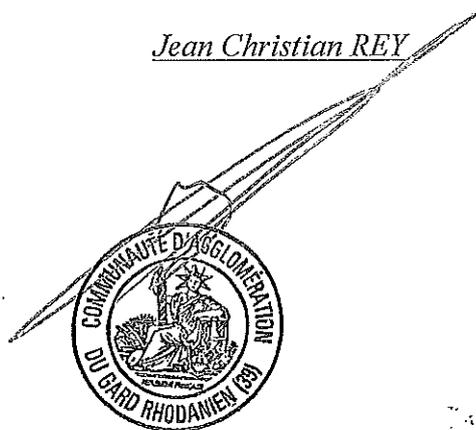
Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 15 avril 2013
Le président,

Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le24/05/13
et publication

le.....24/05/13

Le Président,



Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 72 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 15 avril 2013

Date de la convocation = 9 avril 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 65

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 5

Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille treize, le quinze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Catherine EYSSERIC, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Denis RIEU, Ali OUATIZERGA, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Paul GIVAUDAN, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Daniel GRIOTTI, Gilles DELALIEU, Marie-Thérèse BOLDRINI, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Céline BAILLY, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Jean-Marc JORDA, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVÉ, Marie-Trinité BECLE, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAOU, Jean THÉRON, Bernard UGHETTO, Joëlle CHAMPETIER

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Emmanuelle CRÉPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Patrice PRAT à Serge VERDIER, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Marc ANGELI à Jean Christian REY

Absents : Gérard DORILLE, Sandrine ENGELS, Patrick DOUHAIZENET, Frédéric FAURE, Alexandre PISSAS

Secrétaire de Séance : Serge BOISSIN.

**Objet : Vote du compte administratif 2012 du budget principal :
Communauté de Communes Garrigues Actives.**

Après avoir entendu la présentation du compte administratif de l'exercice 2012,

Constatant que le compte administratif présente les résultats annexés à la présente,

Considérant que cette question a été présentée à la commission des moyens généraux du 9 avril 2013,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, (Christian BONNET ne participe pas au vote)

- **De constater**, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **De voter et arrêter** les résultats définitifs tels que résumés ci-après.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 15 avril 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 15 avril 2013
Le président,

Jean Christian REY

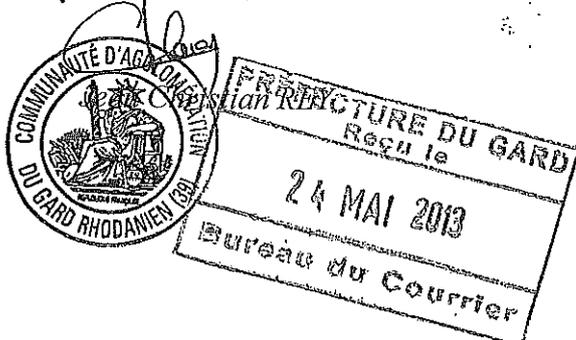
Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le24/05/13.....

et publication

le.....24/05/13.....

Le Président,



Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 73 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 15 avril 2013

Date de la convocation = 9 avril 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 65

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 5

Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille treize, le quinze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Catherine EYSSERIC, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Denis RIEU, Ali OUATIZERGA, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Paul GIVAUDAN, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Daniel GRIOTTI, Gilles DELALIEU, Marie-Thérèse BOLDRINI, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Céline BAILLY, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Jean-Marc JORDA, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Marie-Trinité BECLE, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAOU, Jean THÉRON, Bernard UGHETTO, Joëlle CHAMPETIER

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Emmanuelle CRÉPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Patrice PRAT à Serge VERDIER, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Marc ANGELI à Jean Christian REY

Absents : Gérard DORILLE, Sandrine ENGELS, Patrick DOUHAIZENET, Frédéric FAURE, Alexandre PISSAS

Secrétaire de Séance : Serge BOISSIN.

**Objet : Vote du compte de gestion 2012 du budget principal :
Communauté de Communes Garrigues Actives.**

Après s'être fait présenter le budget primitif 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012,

Constatant que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2012 par le Trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation,

Considérant que cette question a été présentée à la commission des moyens généraux du 9 avril 2013,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- **D'approuver** le compte de gestion 2012.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 15 avril 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 15 avril 2013
Le président,

Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 24 / 05 / 13

et publication

le 24 / 05 / 13

pe. Le Président,



Jean Christian REY



Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 74 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 15 avril 2013

Date de la convocation = 9 avril 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 65

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 5

Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille treize, le quinze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Catherine EYSSERIC, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Denis RIEU, Ali OUATIZERGA, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Paul GIVAUDAN, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Daniel GRIOTTI, Gilles DELALIEU, Marie-Thérèse BOLDRINI, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Céline BAILLY, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Jean-Marc JORDA, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Marie-Trinité BECLE, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Jean THÉRON, Bernard UGHETTO, Joëlle CHAMPETIER

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Emmanuelle CRÉPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Patrice PRAT à Serge VERDIER, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Marc ANGELI à Jean Christian REY

Absents : Gérard DORILLE, Sandrine ENGELS, Patrick DOUHAIZENET, Frédéric FAURE, Alexandre PISSAS

Secrétaire de Séance : Serge BOISSIN.

**Objet : Vote du compte administratif 2012 du budget principal :
Communauté de Communes ValCézard**

Après avoir entendu la présentation du compte administratif de l'exercice 2012,

Constatant que le compte administratif présente les résultats annexés à la présente,

Considérant que cette question a été présentée à la commission des moyens généraux du 9 avril 2013,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, (Christophe SERRE ne participe pas au vote)

- **De constater**, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **De voter et arrêter** les résultats définitifs tels que résumés ci-après.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 15 avril 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 15 avril 2013
Le président,

Jean Christian REY

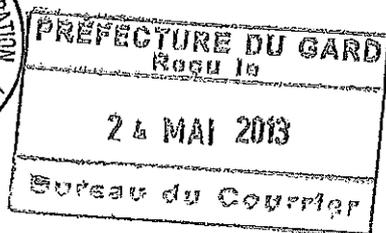
Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 24/05/13.

et publication

le 24/05/13

Le Président,



Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 75 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 15 avril 2013

Date de la convocation = 9 avril 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 65

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 5

Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille treize, le quinze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Catherine EYSSERIC, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Denis RIEU, Ali OUATIZERGA, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Paul GIVAUDAN, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Daniel GRIOTTI, Gilles DELALIEU, Marie-Thérèse BOLDRINI, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Céline BAILLY, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Jean-Marc JORDA, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Marie-Trinité BECLE, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Jean THÉRON, Bernard UGHETTO, Joëlle CHAMPETIER

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Emmanuelle CRÉPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Patrice PRAT à Serge VERDIER, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Marc ANGELI à Jean Christian REY

Absents : Gérard DORILLE, Sandrine ENGELS, Patrick DOUHAIZENET, Frédéric FAURE, Alexandre PISSAS

Secrétaire de Séance : Serge BOISSIN.

**Objet : Vote du compte de gestion 2012 du budget principal :
Communauté de Communes ValCézard**

Après s'être fait présenter le budget primitif 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012,

Constatant que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2012 par le Trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation,

Considérant que cette question a été présentée à la commission des moyens généraux du 9 avril 2013,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- **D'approuver** le compte de gestion 2012,

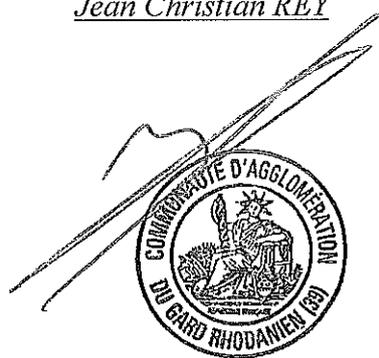
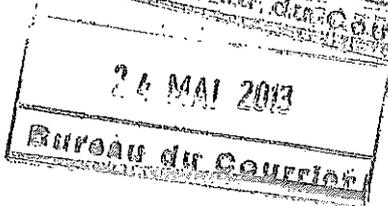
Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 15 avril 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 15 avril 2013
Le président,

Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le24/05/13.....
et publication
le.....24/05/13.....

Le Président,



Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 76 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 15 avril 2013

Date de la convocation = 9 avril 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 65

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 5

Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille treize, le quinze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Catherine EYSSERIC, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Denis RIEU, Ali OUATIZERGA, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Paul GIVAUDAN, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Daniel GRIOTTI, Gilles DELALIEU, Marie-Thérèse BOLDRINI, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Céline BAILLY, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Jean-Marc JORDA, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Marie-Trinité BECLE, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Jean THÉRON, Bernard UGHETTO, Joëlle CHAMPETIER

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Emmanuelle CRÉPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Patrice PRAT à Serge VERDIER, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Marc ANGELI à Jean Christian REY

Absents : Gérard DORILLE, Sandrine ENGELS, Patrick DOUHAIZENET, Frédéric FAURE, Alexandre PISSAS

Secrétaire de Séance : Serge BOISSIN.

**Objet : Vote du compte administratif 2012 du budget annexe :
Office de Tourisme de la Communauté de Communes ValCézard.**

Après avoir entendu la présentation du compte administratif de l'exercice 2012,

Constatant que le compte administratif présente les résultats annexés à la présente,

Considérant que cette question a été présentée à la commission des moyens généraux du 9 avril 2013,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, (Christophe SERRE ne participe pas au vote)

- **De constater**, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **De voter et arrêter** les résultats définitifs tels que résumés ci-après,
- **De clôturer** ce budget annexe et l'inclure dans le budget principal de la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 15 avril 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 15 avril 2013
Le président,

Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le ...24/05/13...

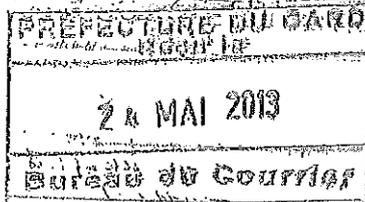
et publication

le ...24/05/13...

Le Président,



Jean Christian REY



Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 77 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 15 avril 2013

Date de la convocation = 9 avril 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 65

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 5

Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille treize, le quinze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Catherine EYSSERIC, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Denis RIEU, Ali OUATIZERGA, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Paul GIVAUDAN, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Daniel GRIOTTI, Gilles DELALIEU, Marie-Thérèse BOLDRINI, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Céline BAILLY, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Jean-Marc JORDA, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Marie-Trinité BECLE, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Jean THÉRON, Bernard UGHETTO, Joëlle CHAMPETIER

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Emmanuelle CRÉPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Patrice PRAT à Serge VERDIER, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Marc ANGELI à Jean Christian REY

Absents : Gérard DORILLE, Sandrine ENGELS, Patrick DOUHAIZENET, Frédéric FAURE, Alexandre PISSAS

Secrétaire de Séance : Serge BOISSIN.

**Objet : Vote du compte de gestion 2012 du budget annexe :
Office de Tourisme de la Communauté de Communes ValCézard**

Après s'être fait présenter le budget primitif 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattache, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012,

Constatant que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2012 par le Trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation,

Considérant que cette question a été présentée à la commission des moyens généraux du 9 avril 2013,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- **D'approuver** le compte de gestion 2012.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 15 avril 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 15 avril 2013
Le président,

Jean Christian REY

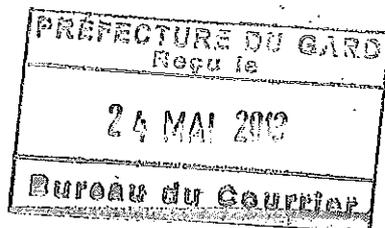
Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le ... 24/05/13 ...

et publication

le ... 24/05/13 ...

Le Président,



Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 78 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 15 avril 2013

Date de la convocation = 9 avril 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 65

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 5

Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille treize, le quinze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Catherine EYSSERIC, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Denis RIEU, Ali OUATIZERGA, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Paul GIVAUDAN, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Daniel GRIOTTI, Gilles DELALIEU, Marie-Thérèse BOLDRINI, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Céline BAILLY, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Jean-Marc JORDA, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Marie-Trinité BECLE, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Jean THÉRON, Bernard UGHETTO, Joëlle CHAMPETIER

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Emmanuelle CRÉPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Patrice PRAT à Serge VERDIER, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Marc ANGELI à Jean Christian REY

Absents : Gérard DORILLE, Sandrine ENGELS, Patrick DOUHAIZENET, Frédéric FAURE, Alexandre PISSAS

Secrétaire de Séance : Serge BOISSIN.

**Objet : Vote du compte administratif 2012 du budget principal :
Communauté de Communes Val de Tave.**

Après avoir entendu la présentation du compte administratif de l'exercice 2012,

Constatant que le compte administratif présente les résultats présentés en annexe,

Considérant que cette question a été présentée à la commission des moyens généraux du 9 avril 2013,

Le Conseil communautaire décide, à la majorité, (avec 10 oppositions : Madame Céline BAILLY, Monsieur Roger CASTILLON, Madame Christine CLERC, Monsieur Maurice CULTY ayant donné procuration à Monsieur CASTILLON, Monsieur Jean Marie DAVER, Monsieur Philippe DEHAPIOT, Madame Claire LAPEYRONIE, Monsieur Vincent ROUSSELOT, Monsieur Luc SCHRIVE, Monsieur Alain VIVARRAT-PERRIN et 3 abstentions : Monsieur José RIEU, Monsieur Martial BONNEFOND, Monsieur Laurent CASTANIER)

- **De constater**, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- **De voter et arrêter** les résultats définitifs tels que résumés ci-après.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 15 avril 2013.

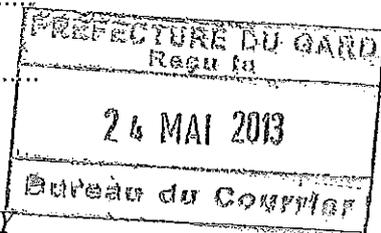
Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 15 avril 2013
Le président,

Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ...24.05.13...
et publication
le...24.05.13....

Le Président,

Christian REY



Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 79 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 15 avril 2013

Date de la convocation = 9 avril 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 65

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 5

Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille treize, le quinze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Catherine EYSSERIC, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Denis RIEU, Ali OUATIZERGA, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Paul GIVAUDAN, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Daniel GRIOTTI, Gilles DELALIEU, Marie-Thérèse BOLDRINI, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Céline BAILLY, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Jean-Marc JORDA, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Marie-Trinité BECLE, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Jean THÉRON, Bernard UGHETTO, Joëlle CHAMPETIER

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Emmanuelle CRÉPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Patrice PRAT à Serge VERDIER, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Marc ANGELI à Jean Christian REY

Absents : Gérard DORILLE, Sandrine ENGELS, Patrick DOUHAIZENET, Frédéric FAURE, Alexandre PISSAS

Secrétaire de Séance : Serge BOISSIN.

**Objet : Vote du compte de gestion 2012 du budget principal :
Communauté de Communes Val de Tave.**

Après s'être fait présenter le budget primitif 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012,

Constatant que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2012 par le Trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation,

Considérant que cette question a été présentée à la commission des moyens généraux du 9 avril 2013,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- **D'approuver** le compte de gestion 2012.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 15 avril 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 15 avril 2013
Le président,

Jean Christian REY

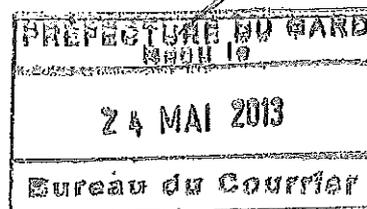
Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 24 / 05 / 13

et publication

le 24 / 05 / 13

Le Président,



Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 80 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 15 avril 2013

Date de la convocation = 9 avril 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 65

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 5

Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille treize, le quinze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Catherine EYSSERIC, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Denis RIEU, Ali OUATIZERGA, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Paul GIVAUDAN, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Daniel GRIOTTI, Gilles DELALIEU, Marie-Thérèse BOLDRINI, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Céline BAILLY, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Jean-Marc JORDA, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Marie-Trinité BECLE, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Jean THÉRON, Bernard UGHETTO, Joëlle CHAMPETIER

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Emmanuelle CRÉPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Patrice PRAT à Serge VERDIER, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Marc ANGELI à Jean Christian REY

Absents : Gérard DORILLE, Sandrine ENGELS, Patrick DOUHAIZENET, Frédéric FAURE, Alexandre PISSAS

Secrétaire de Séance : Serge BOISSIN.

**Objet : Vote du compte administratif 2012 du budget annexe :
Haute Plane de la Communauté de Communes Cèze Sud.**

Après avoir entendu la présentation du compte administratif de l'exercice 2012,

Constatant que le compte administratif présente les résultats annexés à la présente,

Considérant que cette question a été présentée à la commission des moyens généraux du 9 avril 2013,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, (Serge BOISSIN ne participe pas au vote)

- **De constater**, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **De voter et arrêter** les résultats définitifs tels que résumés ci-après,
- **De clôturer** ce budget annexe.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 15 avril 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 15 avril 2013
Le président,

Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

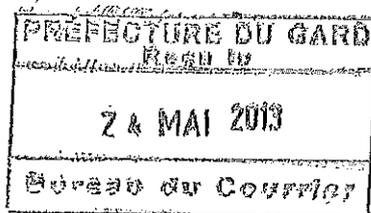
le 24/05/13.....

et publication

le 24/05/13.....

Le Président,

Jean Christian REY



Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 81 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 15 avril 2013

Date de la convocation = 9 avril 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 65

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 5

Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille treize, le quinze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Catherine EYSSERIC, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Denis RIEU, Ali OUATIZERGA, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Paul GIVAUDAN, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Daniel GRIOTTI, Gilles DELALIEU, Marie-Thérèse BOLDRINI, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Céline BAILLY, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Jean-Marc JORDA, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Marie-Trinité BECLE, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAOU, Jean THÉRON, Bernard UGHETTO, Joëlle CHAMPETIER

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Emmanuelle CRÉPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Patrice PRAT à Serge VERDIER, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Marc ANGELI à Jean Christian REY

Absents : Gérard DORILLE, Sandrine ENGELS, Patrick DOUHAIZENET, Frédéric FAURE, Alexandre PISSAS

Secrétaire de Séance : Serge BOISSIN.

**Objet : Vote du compte de gestion 2012 du budget annexe
Haute Plane de la Communauté de Communes Cèze Sud.**

Après s'être fait présenter le budget primitif 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012,

Constatant que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2012 par le Trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation,

Considérant que cette question a été présentée à la commission des moyens généraux du 9 avril 2013,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- **D'approuver** le compte de gestion 2012.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 15 avril 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 15 avril 2013
Le président,

Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le ...24/05/13.....

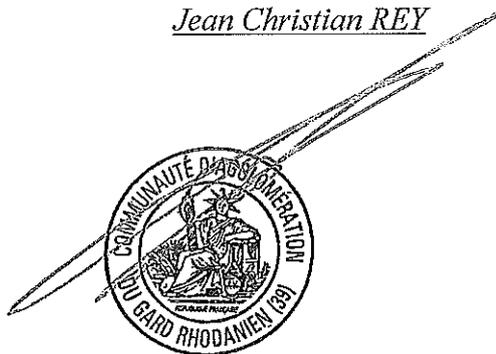
et publication

le...24/05/13.....

Le Président,



Jean Christian REY



Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 82 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 15 avril 2013

Date de la convocation = 9 avril 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 65

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 5

Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille treize, le quinze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Catherine EYSSERIC, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Denis RIEU, Ali OUATIZERGA, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Paul GIVAUDAN, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Daniel GRIOTTI, Gilles DELALIEU, Marie-Thérèse BOLDRINI, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Céline BAILLY, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Jean-Marc JORDA, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Marie-Trinité BECLE, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Jean THÉRON, Bernard UGHETTO, Joëlle CHAMPETIER

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Emmanuelle CRÉPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Patrice PRAT à Serge VERDIER, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Marc ANGELI à Jean Christian REY

Absents : Gérard DORILLE, Sandrine ENGELS, Patrick DOUHAIZENET, Frédéric FAURE, Alexandre PISSAS

Secrétaire de Séance : Serge BOISSIN.

**Objet : Vote du compte administratif 2012 du budget annexe :
ZA de Bernon de la Communauté de Communes Val de Tave.**

Après avoir entendu la présentation du compte administratif de l'exercice 2012,
Constatant que le compte administratif présente les résultats présentés e annexe,

Considérant que cette question a été présentée à la commission des moyens généraux du 9 avril 2013,

Le Conseil communautaire décide, à la majorité, (avec 10 oppositions : Madame Céline BAILLY, Monsieur Roger CASTILLON, Madame Christine CLERC, Monsieur Maurice CULTY ayant donné procuration à Monsieur CASTILLON, Monsieur Jean Marie DAVER, Monsieur Philippe DEHAPIOT, Madame Claire LAPEYRONIE, Monsieur Vincent ROUSSELOT, Monsieur Luc SCHRIVE, Monsieur Alain VIVARRAT-PERRIN et 3 abstentions : Monsieur José RIEU, Monsieur Martial BONNEFOND, Monsieur Laurent CASTANIER)

- **De constater**, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- **De voter et arrêter** les résultats définitifs tels que résumés ci-après.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 15 avril 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 15 avril 2013
Le président,

Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

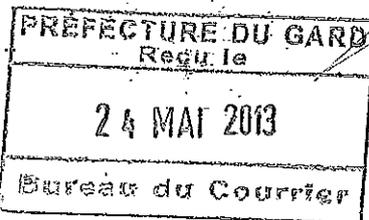
le... 24 / 05 / 13.

et publication

le... 24 / 05 / 13.

Le Président,

Jean Christian REY



Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 83 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 15 avril 2013

Date de la convocation = 9 avril 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 65

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 5

Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille treize, le quinze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Catherine EYSSERIC, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Denis RIEU, Ali OUATIZERGA, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Paul GIVAUDAN, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Daniel GRIOTTI, Gilles DELALIEU, Marie-Thérèse BOLDRINI, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Céline BAILLY, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Jean-Marc JORDA, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Marie-Trinité BECLE, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Jean THÉRON, Bernard UGHETTO, Joëlle CHAMPETIER

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Emmanuelle CRÉPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Patrice PRAT à Serge VERDIER, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Marc ANGELI à Jean Christian REY

Absents : Gérard DORILLE, Sandrine ENGELS, Patrick DOUHAIZENET, Frédéric FAURE, Alexandre PISSAS

Secrétaire de Séance : Serge BOISSIN.

**Objet : Vote du compte de gestion 2012 du budget annexe :
ZA de Bernon de la Communauté de Communes Val de Tave**

Après s'être fait présenter le budget primitif 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012,

Constatant que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2012 par le Trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation,

Considérant que cette question a été présentée à la commission des moyens généraux du 9 avril 2013,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- **D'approuver** le compte de gestion 2012

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 15 avril 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 15 avril 2013
Le président,

Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le...24/05/13...

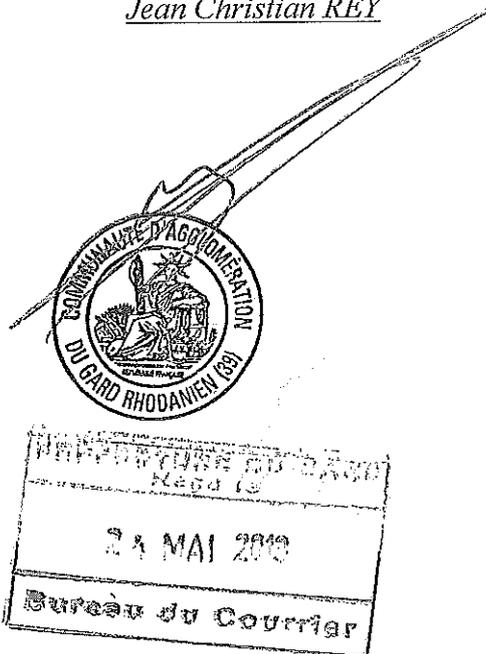
et publication

le...24/05/13...

Pr Le Président,



Jean Christian REY



Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 84 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 15 avril 2013

Date de la convocation = 9 avril 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 65

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 5

Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille treize, le quinze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian RÉY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Catherine EYSSERIC, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Denis RIEU, Ali OUATIZERGA, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Paul GIVAUDAN, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Daniel GRIOTTI, Gilles DELALIEU, Marie-Thérèse BOLDRINI, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Céline BAILLY, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Jean-Marc JORDA, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Marie-Trinité BECLE, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAUAU, Jean THÉRON, Bernard UGHETTO, Joëlle CHAMPETIER

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Emmanuelle CRÉPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Patrice PRAT à Serge VERDIER, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Marc ANGELI à Jean Christian REY

Absents : Gérard DORILLE, Sandrine ENGELS, Patrick DOUHAIZENET, Frédéric FAURE, Alexandre PISSAS

Secrétaire de Séance : Serge BOISSIN.

**Objet : Vote du compte administratif 2012 du budget annexe :
ZA de Sarsin de la Communauté de Communes Val de Tave.**

Après avoir entendu la présentation du compte administratif de l'exercice 2012,

Constatant que le compte administratif présente les résultats présentés e annexe,

Considérant que cette question a été présentée à la commission des moyens généraux du 9 avril 2013,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- **De constater**, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **De voter et arrêter** les résultats définitifs tels que résumés ci-après.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 15 avril 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 15 avril 2013
Le président,

Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le...24/05/13...

et publication

le...24/05/13...

Le Président,



Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 85 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 15 avril 2013

Date de la convocation = 9 avril 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 65

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 5

Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille treize, le quinze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Catherine EYSSERIC, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Denis RIEU, Ali OUATIZERGA, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Paul GIVAUDAN, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Daniel GRIOTTI, Gilles DELALIEU, Marie-Thérèse BOLDRINI, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Céline BAILLY, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Jean-Marc JORDA, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Marie-Trinité BECLE, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAUAU, Jean THÉRON, Bernard UGHETTO, Joëlle CHAMPETIER

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Emmanuelle CRÉPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Patrice PRAT à Serge VERDIER, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Marc ANGELI à Jean Christian REY

Absents : Gérard DORILLE, Sandrine ENGELS, Patrick DOUHAIZENET, Frédéric FAURE, Alexandre PISSAS

Secrétaire de Séance : Serge BOISSIN.

**Objet : Vote du compte de gestion 2012 du budget annexe :
ZA de Sarsin de la Communauté de Communes Val de Tave**

Après s'être fait présenter le budget primitif 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012,

Constatant que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2012 par le Trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation,

Considérant que cette question a été présentée à la commission des moyens généraux du 9 avril 2013,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

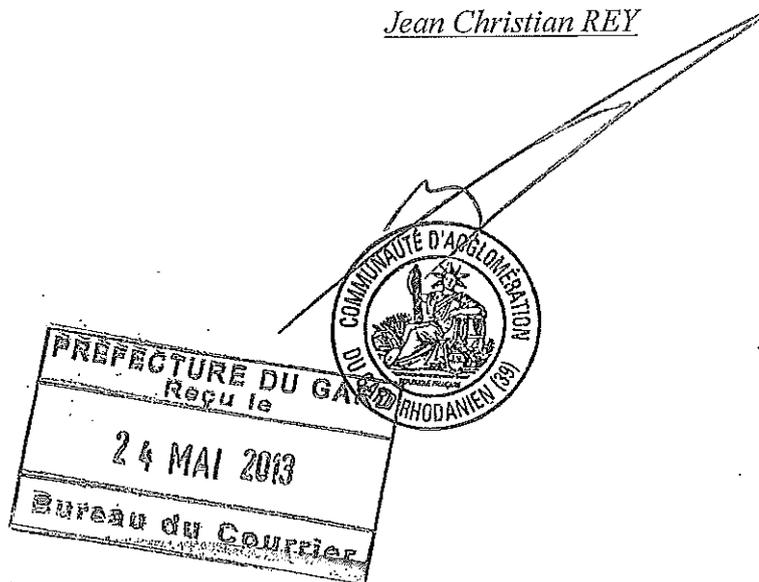
- **D'approuver** le compte de gestion 2012.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 15 avril 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 15 avril 2013
Le président,

Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le24/05/13.....
et publication
le.....24/05/13.....
Le Président,



Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 86 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 15 avril 2013

Date de la convocation = 9 avril 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 65

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 5

Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille treize, le quinze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Catherine EYSSERIC, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Denis RIEU, Ali OUATIZERGA, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Paul GIVAUDAN, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Daniel GRIOTTI, Gilles DELALIEU, Marie-Thérèse BOLDRINI, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Céline BAILLY, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Jean-Marc JORDA, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Marie-Trinité BECLE, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAUAU, Jean THÉRON, Bernard UGHETTO, Joëlle CHAMPETIER

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Emmanuelle CRÉPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Patrice PRAT à Serge VERDIER, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Marc ANGELI à Jean Christian REY

Absents : Gérard DORILLE, Sandrine ENGEIS, Patrick DOUHAIZENET, Frédéric FAURE, Alexandre PISSAS

Secrétaire de Séance : Serge BOISSIN.

Objet : Vote du compte administratif 2012 du budget principal du SPAC

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2012,

Constatant que le compte administratif présente les résultats présentés en annexe,

Considérant que cette question a été présentée à la commission des moyens généraux du 9 avril 2013,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, (Monsieur Jean-Claude SUAU ne participe pas au vote)

- **De constater**, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **De voter et arrêter** les résultats définitifs tels que résumés ci-après.
- **De clôturer** ce budget et l'inclure dans le budget principal de l'Agglomération du Gard rhodanien.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 15 avril 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 15 avril 2013
Le président,

Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ... 24/05/13 ...
et publication
le ... 24/05/13 ...
Le Président,



Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 87 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 15 avril 2013

Date de la convocation = 9 avril 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 65

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 5

Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille treize, le quinze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Catherine EYSSERIC, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Denis RIEU, Ali OUATIZERGA, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Paul GIVAUDAN, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Daniel GRIOTTI, Gilles DELALIEU, Marie-Thérèse BOLDRINI, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Céline BAILLY, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Jean-Marc JORDA, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Marie-Trinité BECLE, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAUAU, Jean THÉRON, Bernard UGHETTO, Joëlle CHAMPETIER

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Emmanuelle CRÉPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Patrice PRAT à Serge VERDIER, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Marc ANGELI à Jean Christian REY

Absents : Gérard DORILLE, Sandrine ENGELS, Patrick DOUHAIZENET, Frédéric FAURE, Alexandre PISSAS

Secrétaire de Séance : Serge BOISSIN.

Objet : Vote du compte de gestion 2012 du budget principal du SPAC

Après s'être fait présenter le budget primitif 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012, modifié des éléments ci-dessus

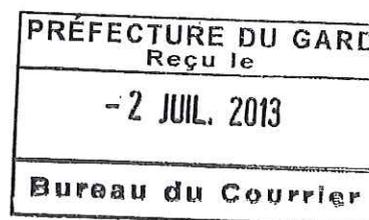
Constatant que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2012 par le Trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation,

Considérant que cette question a été présentée à la commission des moyens généraux du 9 avril 2013,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- **D'approuver** le compte de gestion 2012.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 15 avril 2013.



Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 15 avril 2013
Le président,

Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ...02/07/13.....
et publication
le...02/07/13.....
Le Président,

Jean Christian REY



Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 88 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 15 avril 2013

Date de la convocation = 9 avril 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 65

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 5

Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille treize, le quinze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Catherine EYSSERIC, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Denis RIEU, Ali OUATIZERGA, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Paul GIVAUDAN, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Daniel GRIOTTI, Gilles DELALIEU, Marie-Thérèse BOLDRINI, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Céline BAILLY, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Jean-Marc JORDA, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Marie-Trinité BECLE, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAOU, Jean THÉRON, Bernard UGHETTO, Joëlle CHAMPETIER

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Emmanuelle CRÉPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Patrice PRAT à Serge VERDIER, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Marc ANGELI à Jean Christian REY

Absents : Gérard DORILLE, Sandrine ENGELS, Patrick DOUHAIZENET, Frédéric FAURE, Alexandre PISSAS

Secrétaire de Séance : Serge BOISSIN.

**Objet : Vote du compte administratif 2012 du budget annexe :
SPANC de la Communauté de Communes ValCézard**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2012,

Constatant que le compte administratif présente les résultats présentés en annexe,

Considérant que cette question a été présentée à la commission des moyens généraux du 9 avril 2013,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, (Monsieur Christophe SERRE ne participe pas au vote)

- **De constater**, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- **De voter et arrêter** les résultats définitifs tels que résumés ci-après.

Ce budget n'étant pas dans les compétences statutaires de la Communauté d'agglomération, il l'y aura pas de budget primitif SPANC 2013.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 15 avril 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 15 avril 2013
Le président,

Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le ... 24/05/13 ...

et publication

le ... 24/05/13 ...

Le Président,



Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 89 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 15 avril 2013

Date de la convocation = 9 avril 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 65

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 5

Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille treize, le quinze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Catherine EYSSERIC, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Denis RIEU, Ali OUATIZERGA, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Paul GIVAUDAN, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Daniel GRIOTTI, Gilles DELALIEU, Marie-Thérèse BOLDRINI, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Céline BAILLY, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Jean-Marc JORDA, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Marie-Trinité BECLE, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Jean THÉRON, Bernard UGHETTO, Joëlle CHAMPETIER

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Emmanuelle CRÉPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Patrice PRAT à Serge VERDIER, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Marc ANGELI à Jean Christian REY

Absents : Gérard DORILLE, Sandrine ENGELS, Patrick DOUHAIZENET, Frédéric FAURE, Alexandre PISSAS

Secrétaire de Séance : Serge BOISSIN.

**Objet : Vote du compte de gestion 2012 du budget annexe
SPANC : de la Communauté de Communes ValCézar**

Après s'être fait présenter le budget primitif 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012,

Constatant que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2012 par le Trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation,

Considérant que cette question a été présentée à la commission des moyens généraux du 9 avril 2013,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- **D'approuver** le compte de gestion 2012

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 15 avril 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 15 avril 2013
Le président,



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le... 24/05/13...
et publication
le... 24/05/13...
Le Président,



Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 90 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 15 avril 2013

Date de la convocation = 9 avril 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 65

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 5

Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille treize, le quinze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Catherine EYSSERIC, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Denis RIEU, Ali OUATIZERGA, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Paul GIVAUDAN, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Daniel GRIOTTI, Gilles DELALIEU, Marie-Thérèse BOLDRINI, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Céline BAILLY, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Jean-Marc JORDA, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Marie-Trinité BECLE, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Jean THÉRON, Bernard UGHETTO, Joëlle CHAMPETIER

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Emmanuelle CRÉPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Patrice PRAT à Serge VERDIER, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Marc ANGELI à Jean Christian REY

Absents : Gérard DORILLE, Sandrine ENGELS, Patrick DOUHAIZENET, Frédéric FAURE, Alexandre PISSAS

Secrétaire de Séance : Serge BOISSIN.

Objet : Affectation du résultat 2012 du budget principal des différentes Communauté de Communes

Considérant les comptes administratifs 2012 des différentes Communautés de Communes fusionnées au 1er janvier 2013,

Considérant que cette question a été présentée à la commission des moyens généraux du 9 avril 2013,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- **D'affecter** le résultat comme suit :

	RESULTAT CAN-I	VIREMENT A LA SF 1068	RESULTAT DE L'EXERCICE N	RESTES A REALISER N	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-1 443 034,46 €		586 200,25 €	Dépenses 2 762 876,87 €	-227 859,50 €	-1 084 693,71 €
				2 535 017,37 €		
FONCT	6 410 400,87 €	-2 119 121,03 €	-567 872,21 €	Recettes		3 723 407,63 €
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12						3 723 407,63 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)						1 084 693,71 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)						
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)						3 723 407,63 €
Total affecté au c/ 1068 :						1 084 693,71 €

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 15 avril 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 15 avril 2013
Le président,

Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 24/05/13

et publication

le 24/05/13

Le Président,



Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 91 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 15 avril 2013

Date de la convocation = 9 avril 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 65

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 5

Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille treize, le quinze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Catherine EYSSERIC, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Denis RIEU, Ali OUATIZERGA, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Paul GIVAUDAN, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Daniel GRIOTTI, Gilles DELALIEU, Marie-Thérèse BOLDRINI, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Céline BAILLY, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Jean-Marc JORDA, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Marie-Trinité BECLE, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAOU, Jean THÉRON, Bernard UGHETTO, Joëlle CHAMPETIER

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Emmanuelle CRÉPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Patrice PRAT à Serge VERDIER, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Marc ANGELI à Jean Christian REY

Absents : Gérard DORILLE, Sandrine ENGELS, Patrick DOUHAIZENET, Frédéric FAURE, Alexandre PISSAS

Secrétaire de Séance : Serge BOISSIN.

**Objet : Affectation du résultat 2012 du budget annexe :
R.Dumont de la Communauté de Communes Rhône Cèze Languedoc**

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

002 Résultat de fonctionnement : - 53 750,14 €

001 Résultat d'investissement : - 424 167,36 €

Considérant que cette question a été présentée à la commission des moyens généraux du 9 avril 2013,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- **De reprendre** ces résultats aux comptes 001 et 002.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 15 avril 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 15 avril 2013
Le président,

Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 24/05/13

et publication

le 24/05/13

Le Président,


Jean Christian REY



Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 92 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 15 avril 2013

Date de la convocation = 9 avril 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 65

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 5

Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille treize, le quinze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Catherine EYSSERIC, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Denis RIEU, Ali OUATIZERGA, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Paul GIVAUDAN, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Daniel GRIOTTI, Gilles DELALIEU, Marie-Thérèse BOLDRINI, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Céline BAILLY, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Jean-Marc JORDA, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Marie-Trinité BECLE, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Jean THÉRON, Bernard UGHETTO, Joëlle CHAMPETIER

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Emmanuelle CRÉPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Patrice PRAT à Serge VERDIER, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Marc ANGELI à Jean Christian REY

Absents : Gérard DORILLE, Sandrine ENGELS, Patrick DOUHAIZENET, Frédéric FAURE, Alexandre PISSAS

Secrétaire de Séance : Serge BOISSIN.

Objet : Affectation du résultat 2012 du budget annexe aires d'accueil des gens du voyage.

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

002 Résultat de fonctionnement : 0,01 €

001 Résultat d'investissement : - 628 789,75 €

Considérant que cette question a été présentée à la commission des moyens généraux du 9 avril 2013,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- **De ne pas affecter** le résultat de fonctionnement : 0,01
- **De reprendre** ces résultats aux comptes 001 et 002.

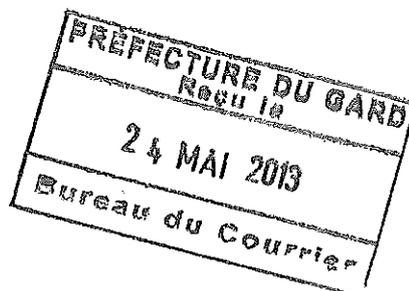
Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 15 avril 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 15 avril 2013
Le président,

Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le...24.10.5/13...
et publication
le...24.10.5/13...
Le Président,


Jean Christian



Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 93 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 15 avril 2013

Date de la convocation = 9 avril 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 65

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 5

Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille treize, le quinze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Catherine EYSSERIC, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Denis RIEU, Ali OUATIZERGA, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Paul GIVAUDAN, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Daniel GRIOTTI, Gilles DELALIEU, Marie-Thérèse BOLDRINI, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Céline BAILLY, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Jean-Marc JORDA, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Marie-Trinité BECLE, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAOU, Jean THÉRON, Bernard UGHETTO, Joëlle CHAMPETIER

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Emmanuelle CRÉPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Patrice PRAT à Serge VERDIER, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Marc ANGELI à Jean Christian REY

Absents : Gérard DORILLE, Sandrine ENGELS, Patrick DOUHAIZENET, Frédéric FAURE, Alexandre PISSAS

Secrétaire de Séance : Serge BOISSIN.

Objet : Affectation du résultat 2012 du budget annexe :
ZA de Bernon de la Communauté de Communes Val de Tave.

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

002 Résultat de fonctionnement : 3 168,85 €

001 Résultat d'investissement : 35 520,79 €

Considérant que cette question a été présentée à la commission des moyens généraux du 9 avril 2013,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

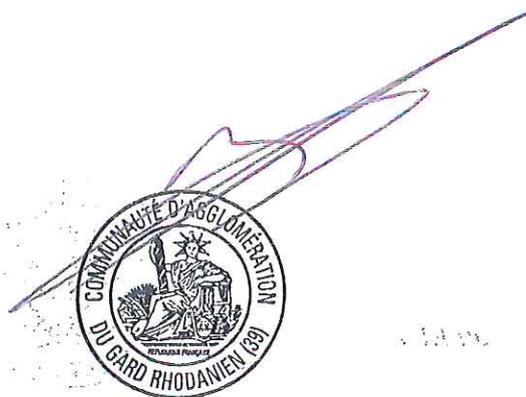
- **De reprendre** ces résultats au BP 2013, aux comptes 001 et 002.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 15 avril 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 15 avril 2013
Le président,

Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 24/05/13
et publication
le 24/05/13
Le Président,



Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 94 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 15 avril 2013

Date de la convocation = 9 avril 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 65

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 5

Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille treize, le quinze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Catherine EYSSERIC, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Denis RIEU, Ali OUATIZERGA, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Paul GIVAUDAN, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Daniel GRIOTTI, Gilles DELALIEU, Marie-Thérèse BOLDRINI, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Céline BAILLY, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Jean-Marc JORDA, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Marie-Trinité BECLE, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAOU, Jean THÉRON, Bernard UGHETTO, Joëlle CHAMPETIER

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Emmanuelle CRÉPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Patrice PRAT à Serge VERDIER, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Marc ANGELI à Jean Christian REY

Absents : Gérard DORILLE, Sandrine ENGELS, Patrick DOUHAIZENET, Frédéric FAURE, Alexandre PISSAS

Secrétaire de Séance : Serge BOISSIN.

Objet : Affectation du résultat 2012 du budget annexe ZA de Sarsin

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

002 Résultat de fonctionnement : 0,00 €

001 Résultat d'investissement : 79 866,07 €

Considérant que cette question a été présentée à la commission des moyens généraux du 9 avril 2013,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

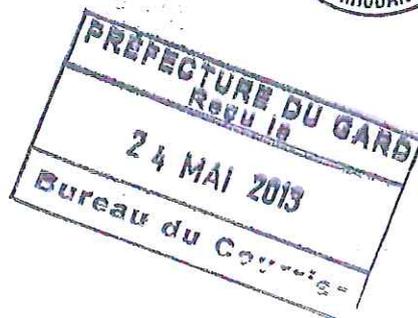
- **De reprendre** ces résultats au BP 2013, aux comptes 001 et 002

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 15 avril 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 15 avril 2013
Le président,

Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le... 24/05/13...
et publication
le... 24/05/13...
Le Président,



Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 95 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 15 avril 2013

Date de la convocation = 9 avril 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 66

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 5

Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille treize, le quinze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Catherine EYSSERIC, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Denis RIEU, Ali OUATIZERGA, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Paul GIVAUDAN, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Daniel GRIOTTI, Gilles DELALIEU, Marie-Thérèse BOLDRINI, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Céline BAILLY, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Jean-Marc JORDA, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Marie-Trinité BECLE, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAOU, Jean THÉRON, Alexandre PISSAS, Bernard UGHETTO, Joëlle CHAMPETIER

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Emmanuelle CRÉPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Patrice PRAT à Serge VERDIER, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Marc ANGELI à Jean Christian REY

Absents : Gérard DORILLE, Sandrine ENGELS, Patrick DOUHAIZENET, Frédéric FAURE

Secrétaire de Séance : Serge BOISSIN.

Objet : Budget primitif 2013 du budget principal

Considérant que cette question a été présentée à la commission des moyens généraux du 9 avril 2013,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- **D'approuver** le budget primitif 2013 (cf : tableau annexé)

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 15 avril 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 15 avril 2013
Le président,

Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 24.10.5.13.....
et publication
le 24.10.5.13.....
Le Président,



Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 96 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 15 avril 2013

Date de la convocation = 9 avril 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 66

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 5

Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille treize, le quinze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Catherine EYSSERIC, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Denis RIEU, Ali OUATIZERGA, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Paul GIVAUDAN, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Daniel GRIOTTI, Gilles DELALIEU, Marie-Thérèse BOLDRINI, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Céline BAILLY, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Jean-Marc JORDA, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Marie-Trinité BECLE, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Jean THÉRON, Alexandre PISSAS, Bernard UGHETTO, Joëlle CHAMPETIER

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Emmanuelle CRÉPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Patrice PRAT à Serge VERDIER, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Marc ANGELI à Jean Christian REY

Absents : Gérard DORILLE, Sandrine ENGELS, Patrick DOUHAIZENET, Frédéric FAURE

Secrétaire de Séance : Serge BOISSIN.

Objet : Vote du taux des taxes 2013

Considérant que cette question a été présentée à la commission des moyens généraux du 9 avril 2013,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- De fixer les taux de fiscalité suivants :

- taxe d'habitation : 10,51 %,
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 0,202 %.
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 3,48 %.
- cotisation foncière des entreprises (CFE) : 25.83 %.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 15 avril 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 15 avril 2013
Le président,

Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le ...24/05/13....

et publication

le ...24/05/13....

Le Président,



Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 97 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 15 avril 2013

Date de la convocation = 9 avril 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 66

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 5

Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille treize, le quinze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Catherine EYSSERIC, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Denis RIEU, Ali OUATIZERGA, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Paul GIVAUDAN, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Daniel GRIOTTI, Gilles DELALIEU, Marie-Thérèse BOLDRINI, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Céline BAILLY, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Jean-Marc JORDA, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Marie-Trinité BECLE, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Jean THÉRON, Alexandre PISSAS, Bernard UGHETTO, Joëlle CHAMPETIER

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Emmanuelle CRÉPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Patrice PRAT à Serge VERDIER, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Marc ANGELI à Jean Christian REY

Absents : Gérard DORILLE, Sandrine ENGELS, Patrick DOUHAIZENET, Frédéric FAURE

Secrétaire de Séance : Serge BOISSIN.

**Objet : Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2013
par zone de perception**

Vu l'avis de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 25 mars 2013,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 9 avril 2013,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- De fixer les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour les 42 communes en 2013 comme suit :

Communes	Taux de TEOM en %	REOM
Bagnols sur Cèze	16.29	
Laudun l'Ardoise	12.14	
Pont Saint Esprit	20	
Sabran	10.15	
Saint Alexandre	12.04	
Saint Etienne des Sorts	12.74	
Saint Génès de Comolas	16.36	
Saint Nazaire	11.43	
Saint Victor la Coste	11.38	
Vénéjan	9.07	
Tavel		83€ / habitant
Lirac	13.80	
Chusclan	7.73	
Codolet	9.22	
Orsan	8.12	
St Laurent de Carnols	13	
Cavillargues	12.58	
Connaux	12.58	
Gaujac	12.58	
Le Pin	12.58	
Saint Paul les Fonts	12.58	
Saint Pons la Calm	12.58	
Tresques	12.58	
Saint André d'Olérargues		REOM Délib
Saint Marcel de Careiret		REOM Délib hausse de 8442
Verfeuil		REOM Délib hausse de 8661
Cornillon	12.42	
Aiguèze	11.98	
Carsan	12	
Laval Saint Roman	16.50	
Le Garn	14	
Salazac	14.90	
Saint Christol de Rodières	12.52	
Saint Julien de Peyrolas	15.02	
Saint Paulet de Caisson	14	
Issirac	13.31	
Saint André de Roquepertuis	14.38	
La Roque sur Cèze		53€/pers + 3 parts pour le reste
Saint Michel d'Euzet	11.76	

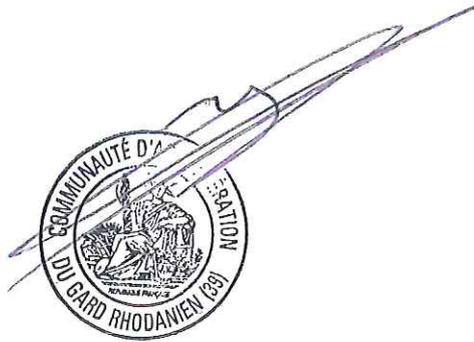
Communes	Taux de TEOM en %	REOM
Saint Gervais		REOM Délib
Goudargues	11.60	
Montclus		REOM Délib

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 15 avril 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 15 avril 2013
Le président,

Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 24/05/13
et publication
le 24/05/13
Le Président,



Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 98 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 15 avril 2013

Date de la convocation = 9 avril 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 64

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 7

Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille treize, le quinze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Catherine EYSSERIC, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Denis RIEU, Ali OUATIZERGA, Michèle OROMI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Paul GIVAUDAN, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Daniel GRIOTTI, Gilles DELALIEU, Marie-Thérèse BOLDRINI, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Céline BAILLY, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Jean-Marc JORDA, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Marie-Trinité BECLE, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAOU, Jean THÉRON, Alexandre PISSAS, Bernard UGHETTO, Joëlle CHAMPETIER

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Emmanuelle CRÉPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Patrice PRAT à Serge VERDIER, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Fernand DUMAS à Vincent POUTIER, Pierrette PASQUINI à Michèle OROMI

Absents : Gérard DORILLE, Sandrine ENGELS, Patrick DOUHAIZENET, Frédéric FAURE

Secrétaire de Séance : Serge BOISSIN.

Objet : Budget primitif 2013 du budget annexe R.Dumont

Considérant que cette question a été présentée à la commission des moyens généraux du 9 avril 2013,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- **D'approuver le budget primitif 2013 du budget annexe R. Dumont** résumé comme suit :

- . Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 2 355 075,00 €,
- . Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 1 933 162,00 €,

Les opérations réelles de ce budget sont :

En recettes :

- Les ventes de terrains aménagés pour 734 081,00 €,
- Une convention avec ERDF pour 97 000,00 €,
- L'emprunt de 172 294,00 €.

En dépenses :

- Les travaux de voirie, VRD et ERDF pour 416 120,00 €,
- Les frais d'études pour 26 000,00 €,
- L'intérêt de la dette pour 30 000,00 €,
- Le virement à la section d'investissement pour 777 330,00 €,
- Un déficit reporté pour 53 751,00 €

Les opérations d'ordre de section à section s'élèvent à 1 051 874,00 € en dépense de fonctionnement et en recette d'investissement et à 1 523 994,00 € en recette de fonctionnement et en dépense d'investissement.

Le régime fiscal adopté étant la déclaration au réel, ce budget est voté en HT et assujetti à la TVA.

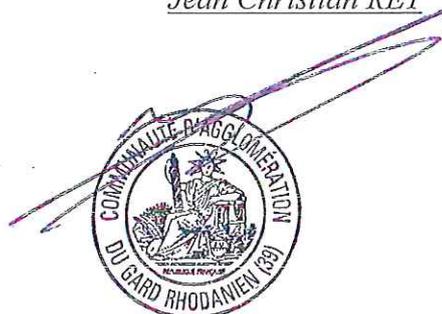
Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 15 avril 2013.



Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 15 avril 2013
Le président,

Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 24/05/13
et publication
le 24/05/13.



Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 99 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 15 avril 2013

Date de la convocation = 9 avril 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 64

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 7

Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille treize, le quinze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Catherine EYSSERIC, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Denis RIEU, Ali OUATIZERGA, Michèle OROMI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Paul GIVAUDAN, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Daniel GRIOTTI, Gilles DELALIEU, Marie-Thérèse BOLDRINI, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Céline BAILLY, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Jean-Marc JORDA, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Marie-Trinité BECLE, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Jean THÉRON, Alexandre PISSAS, Bernard UGHETTO, Joëlle CHAMPETIER

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Emmanuelle CRÉPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Patrice PRAT à Serge VERDIER, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Fernand DUMAS à Vincent POUTIER, Pierrette PASQUINI à Michèle OROMI

Absents : Gérard DORILLE, Sandrine ENGELS, Patrick DOUHAIZENET, Frédéric FAURE

Secrétaire de Séance : Serge BOISSIN

Objet : Budget primitif 2013 du budget annexe Aires d'accueil des gens du voyage

Considérant que cette question a été présentée à la commission des moyens généraux du 9 avril 2013,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- **D'approuver** le budget primitif 2013 du budget annexe Aires d'accueil des gens du voyage qui se présente de la manière suivante :
 - . Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 131 500,00 €,
 - . Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 1 954 903,00 € (y compris les restes à réaliser),

A. Section de fonctionnement.

Les recettes.

Elles proviennent des redevances des usagers (25 000,00 €) et des participations du Conseil général (39 735,00 €) et du budget général (66 765,00 €)

Les dépenses.

Elles concernent essentiellement la fourniture d'eau et d'électricité (19 000,00 €), le contrat de prestation de service avec le gestionnaire de l'aire d'accueil de Bagnols-sur-Cèze (90 000,00 €), l'entretien et les réparations sur l'aire (15 000,00 €), l'assurance (4000,00 €)...

B. Section d'investissement.

Les recettes.

Elles proviennent de :

- L'emprunt : 1 817 181,00 €,
- Les cautions : 15 000 € (régie d'avances et de recettes)
- Les subventions : 122 822,00 € (restes à réaliser pour l'aire de Bagnols sur Cèze)

Les dépenses.

Elles concernent

- Les travaux pour la réalisation de l'aire d'accueil de Laudun L'Ardoise et l'aire de grand passage de Pont-Saint-Esprit : 1 250 000,00 €
- Les travaux de la réalisation de l'aire d'accueil de Bagnols sur Cèze : 46 112,59 € (restes à réaliser)
- Les cautions : 15 000 € (régie d'avances et de recettes)
- Diverses réparations : 15 000 €

Ce budget est voté en HT et assujetti à la TVA car il concerne un SPIC (Service Public Industriel et Commercial).

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 15 avril 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 15 avril 2013
Le président,

Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 24/05/13

et publication

le 24/05/13

Le Président,

Jean Christian REY



Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 100 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 15 avril 2013

Date de la convocation = 9 avril 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 64

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 7

Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille treize, le quinze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Catherine EYSSERIC, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Denis RIEU, Ali OUATIZERGA, Michèle OROMI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Paul GIVAUDAN, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Daniel GRIOTTI, Gilles DELALIEU, Marie-Thérèse BOLDRINI, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Céline BAILLY, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Jean-Marc JORDA, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Marie-Trinité BECLE, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAOU, Jean THÉRON, Alexandre PISSAS, Bernard UGHETTO, Joëlle CHAMPETIER

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Emmanuelle CRÉPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Patrice PRAT à Serge VERDIER, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Fernand DUMAS à Vincent POUTIER, Pierrette PASQUINI à Michèle OROMI

Absents : Gérard DORILLE, Sandrine ENGELS, Patrick DOUHAIZENET, Frédéric FAURE

Secrétaire de Séance : Serge BOISSIN

Objet : Budget primitif 2013 du budget annexe :
ZA de Bernon de la Communauté de Communes Val de Tave

Considérant que cette question a été présentée à la commission des moyens généraux du 9 avril 2013,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, (une abstention de Monsieur Alexandre PISSAS)

- **D'approuver** le budget primitif du budget annexe de la zone de Bernon qui se présente de la manière suivante :
- . Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 1 641 112,00 €
- . Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 1 599 632,79 €

Les opérations réelles de ce budget sont :

Les recettes

- Les ventes de terrains aménagés pour 1 266 112,00 €
- La vente d'un bâtiment pour 350 000,00 €
- La location de bâtiments pour 25 000,00 €

Les dépenses

- Fourniture d'eau et d'électricité : 10 000,00 €
- L'entretien et réparations diverses : 15 000,00 €
- L'intérêt de la dette pour 50 000,00 €

Les opérations d'ordre de section à section s'élèvent à 1 360 480,00 € € dépense de fonctionnement.

Le régime fiscal adopté étant la déclaration au réel, ce budget est voté en HT et assujetti à la TVA.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 15 avril 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 15 avril 2013
Le président,

Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 24.05.13
et publication
le 24.05.13

Le Président,



Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 101 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 15 avril 2013

Date de la convocation = 9 avril 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 64

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 7

Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille treize, le quinze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Catherine EYSSERIC, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Denis RIEU, Ali OUATIZERGA, Michèle OROMI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Paul GIVAUDAN, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Daniel GRIOTTI, Gilles DELALIEU, Marie-Thérèse BOLDRINI, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Céline BAILLY, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Jean-Marc JORDA, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Marie-Trinité BECLE, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAOU, Jean THÉRON, Alexandre PISSAS, Bernard UGHETTO, Joëlle CHAMPETIER

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Emmanuelle CRÉPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Patrice PRAT à Serge VERDIER, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Fernand DUMAS à Vincent POUTIER, Pierrette PASQUINI à Michèle OROMI

Absents : Gérard DORILLE, Sandrine ENGELS, Patrick DOUHAIZENET, Frédéric FAURE

Secrétaire de Séance : Serge BOISSIN

Objet : Budget primitif 2013 du budget annexe ZA de Sarsin

Considérant que cette question a été présentée à la commission des moyens généraux du 9 avril 2013,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- **D'approuver** le budget primitif 2013 du budget annexe ZA de Sarsin qui se présente de la manière suivante :

- . Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 452 937,00 €,
- . Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 487 803,07 €

Les opérations réelles de ce budget sont :

Les recettes

- Les ventes de terrains aménagés pour 452 937,00 €,

Les dépenses

- Fourniture d'eau et d'électricité : 10 000,00 €
- L'entretien et réparations diverses : 15 000,00 €
- L'intérêt de la dette pour 20 000,00 €

Les opérations d'ordre de section à section s'élèvent à 407 937,00 € dépense de fonctionnement.

Le régime fiscal adopté étant la déclaration au réel, ce budget est voté en HT et assujetti à la TVA.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 15 avril 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 15 avril 2013
Le président,

Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le... 24 / 05 / 13...
et publication
le... 24 / 05 / 13...
Le Président,



Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 102 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 15 avril 2013

Date de la convocation = 9 avril 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 64

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 7

Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille treize, le quinze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Catherine EYSSERIC, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Denis RIEU, Ali OUATIZERGA, Michèle OROMI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Paul GIVAUDAN, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Daniel GRIOTTI, Gilles DELALIEU, Marie-Thérèse BOLDRINI, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Céline BAILLY, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Jean-Marc JORDA, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Marie-Trinité BECLE, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Jean THÉRON, Alexandre PISSAS, Bernard UGHETTO, Joëlle CHAMPETIER

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Emmanuelle CRÉPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Patrice PRAT à Serge VERDIER, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Fernand DUMAS à Vincent POUTIER, Pierrette PASQUINI à Michèle OROMI

Absents : Gérard DORILLE, Sandrine ENGELS, Patrick DOUHAIZENET, Frédéric FAURE

Secrétaire de Séance : Serge BOISSIN

**Objet : Signature des conventions pour le reversement de la part « propreté »
de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères**

Conformément aux décisions de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 25 mars 2013,

Considérant que cette question a été présentée à la commission des moyens généraux du 9 avril 2013,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- **D'approuver** le principe de reversement de la part « propreté » de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères aux communes, dont la liste est jointe en annexe,
- **De fixer** les montants de la part « propreté » pour chaque commune comme indiqués dans le tableau joint et d'annuler en conséquence la délibération du 17/12/2012 qui fixait des montants prévisionnels à reverser dans l'attente du vote de cette délibération,
- **D'approuver** le texte de la convention jointe en annexe,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer cette convention.

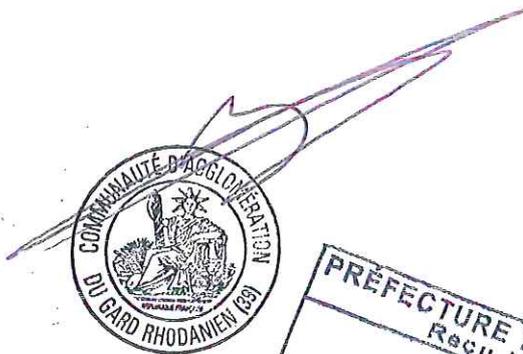
Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 15 avril 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 15 avril 2013
Le président,

Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ...24/05/13...
et publication
le...24/05/13...
Le Président,

Jean Christian REY



**Convention entre la Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien et la Commune de ...
pour le reversement de la part « propreté » de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères**

Entre

La Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien, représentée par son Président, Monsieur Jean Christian REY,

Et

La Commune de ..., représentée par son Maire, Monsieur ...,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

PREAMBULE :

La Communauté d'agglomération du Gard rhodanien est compétente en matière de collecte, traitement et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés.

En 2013, la Communauté va percevoir la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, dans laquelle figure la part « propreté » (nettoyage) de la ville, qui n'a pas été transférée.

La présente convention a pour objet de fixer les conditions financières et techniques de reversement de cette part « propreté » à la commune de ...

Article 1^{er} :

La Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, compétente en matière de collecte, traitement et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés, perçoit par douzième le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères des quarante-deux communes du territoire.

Article 2 :

La commune de ... utilise une partie du produit de cette taxe pour financer des actions qui n'entrent pas dans la compétence transférée.

La différence entre le produit perçu et la charge transférée doit être reversée à la commune de ... est de ... € :

Commune	Montant TEOM perçu par l'Agglomération en 2013	Part propreté à reverser	Montant mensuel à reverser
...	... €	...€	... €

Fait à Bagnols-sur-Cèze, le 15 avril 2013

Le Président

Le Maire

Jean Christian REY

Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n°103 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 15 avril 2013

Date de la convocation = 9 avril 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 64

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 7

Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille treize, le quinze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Catherine EYSSERIC, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Denis RIEU, Ali OUATIZERGA, Michèle OROMI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Paul GIVAUDAN, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Daniel GRIOTTI, Gilles DELALIEU, Marie-Thérèse BOLDRINI, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Céline BAILLY, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Jean-Marc JORDA, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Marie-Trinité BECLE, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Jean THÉRON, Alexandre PISSAS, Bernard UGHETTO, Joëlle CHAMPETIER

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Emmanuelle CRÉPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Patrice PRAT à Serge VERDIER, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Fernand DUMAS à Vincent POUTIER, Pierrette PASQUINI à Michèle OROMI

Absents : Gérard DORILLE, Sandrine ENGELS, Patrick DOUHAIZENET, Frédéric FAURE

Secrétaire de Séance : Serge BOISSIN

Objet : Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Dans le cadre de la modernisation de l'exercice du contrôle de légalité, le ministère de l'Intérieur a mis en œuvre un dispositif d'échanges dématérialisés entre l'Etat et les Collectivités Territoriales, ainsi que les Etablissements Publics Locaux.

Au niveau du fonctionnement des services, les accusés de réception apparaissent sur les récepteurs de la Collectivité, après transmission. Cette procédure permet l'économie de papier, de déplacements et accélère la procédure de transmission.

La télétransmission a été conçue de manière sécurisée et s'effectue en langage crypté.

C'est la raison pour laquelle, il convient de recourir aux services d'un tiers de télétransmission homologué par le ministère de l'Intérieur. Il est proposé de désigner le SICTIAM comme tiers de télétransmission, ce qui permettra la signature d'une convention entre le représentant de l'Etat et la Communauté d'Agglomération pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- **D'approuver** le principe de télétransmission des actes communautaires soumis au contrôle de légalité,
- **De désigner** le SICTIAM comme prestataire agréée,
- **D'autoriser** le Président à signer la convention ci annexée.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 15 avril 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 15 avril 2013
Le président,

Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le24/05/13
et publication
le....24/05/13
Le Président,



**Convention
entre le représentant de l'Etat et la
Communauté d'Agglomération
du Gard Rhodanien
Souhaitant procéder à la
télétransmission des actes soumis
au contrôle de légalité**

PRÉAMBULE : OBJECTIFS DE LA CONVENTION

Le décret n°2005-324 dispose que la collectivité territoriale qui choisit d'effectuer par voie électronique la transmission de tout ou partie des actes soumis au contrôle de légalité signe avec le préfet une convention comprenant la référence du dispositif homologué de télétransmission et prévoyant notamment :

- La date de raccordement de la collectivité territoriale à la chaîne de télétransmission ;
- La nature et les caractéristiques des actes transmis par la voie électronique ;
- Les engagements respectifs de la collectivité et du préfet pour l'organisation et le fonctionnement de la télétransmission ;
- La possibilité, pour la collectivité, de renoncer à la transmission par voie électronique et les modalités de cette renonciation.

Le décret précité permet au préfet de suspendre l'application de la convention lorsqu'il constate des altérations graves du fonctionnement du dispositif de télétransmission ou l'impossibilité de prendre connaissance des actes transmis. Pour sa part, la collectivité a la possibilité de renoncer à la télétransmission de ses actes, de façon provisoire ou définitive. Alors que le cahier des charges de la télétransmission a une portée nationale, la convention relève de l'engagement bilatéral entre le représentant de l'Etat et la collectivité pour constater, d'une part, l'utilisation d'un dispositif de télétransmission en conformité avec le cahier des charges (c'est à dire homologué) et, d'autre part, pour décliner localement les modalités de mise en oeuvre de la télétransmission.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS SUR L'ORGANISATION DE LA MISE EN OEUVRE DE LA TÉLÉTRANSMISSION

3.1. Clauses nationales

3.1.1. Prise de connaissance des actes

La collectivité s'engage à transmettre au préfet des actes respectant les formats définis par la norme d'échange, immédiatement lisibles par le préfet, et exempts de dispositifs particuliers (notamment de protection par des mots de passe).

Le préfet prend effectivement connaissance des actes dématérialisés, un accusé de réception électronique ayant été délivré automatiquement pour chaque acte avec identifiant unique propre à cet acte.

3.1.2. Confidentialité

Lorsque la collectivité fait appel à des prestataires externes, participant à la chaîne de télétransmission, et mandatés à la suite d'une procédure de commande publique les liant à la collectivité, il est strictement interdit à ces prestataires d'utiliser ou de diffuser les données contenues dans les actes soumis au contrôle de légalité à d'autres fins que la transmission de ces actes au représentant de l'Etat.

Enfin, il est interdit de diffuser les informations, fournies par les équipes techniques du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer, des Collectivités Territoriales et de l'Immigration (MIOMCTI), permettant la connexion du dispositif aux serveurs du MIOMCTI pour le dépôt des actes (mots de passe, etc.), autres que celle rendues publiques dans la norme d'échange.

Ces informations doivent être conservées et stockées de façon à ce qu'elles soient protégées de tentatives malveillantes d'appropriation.

3.1.3. Support mutuel de communication entre les deux sphères

Dans le cadre du fonctionnement courant de la télétransmission, les personnels de la collectivité locale et ceux de la préfecture peuvent se contacter mutuellement pour s'assurer de la bonne transmission des actes et diagnostiquer les problèmes qui pourraient survenir.

Par ailleurs, l'opérateur du dispositif de télétransmission relevant de la « sphère collectivités locales » et les équipes du MIOMCTI, prévoient dans une convention un support mutuel, permettant le traitement des incidents et des anomalies ne pouvant être traités au niveau local.

Le service en charge du support au MIOMCTI ne peut être contacté que par les opérateurs du dispositif de télétransmission.

Un agent de collectivité n'appellera directement le service de support du MIOMCTI (sauf dans le cas d'un dispositif utilisé par une seule collectivité, et dont cette collectivité est l'opérateur, et dans les conditions de la convention de raccordement du dispositif qui sera signée par ailleurs entre la collectivité et le MIOMCTI).

Dans l'hypothèse où la décision de la collectivité consiste à renoncer à la transmission de la totalité de ses actes par la voie électronique, la convention a vocation à être suspendue par le représentant de l'Etat.

3.2. Clauses à décliner localement

3.2.1. Classification des actes

La collectivité s'engage à respecter la **classification en matière** de leur département, et à ne pas volontairement transmettre un acte dans une classification inadaptée. Il en est de même pour toutes les informations associées aux actes ou courriers transmis.

3.2.3. Tests et formations

Les services des préfectures et des collectivités peuvent être amenés à vouloir effectuer des transmissions fictives, que ce soit dans le cadre de tests de bon fonctionnement, ou dans le cadre de formations.

Afin d'éviter que ces données fictives puissent se confondre avec des données réelles, il est dans l'intérêt des deux parties que la collectivité rédige l'objet de l'acte fictif en le faisant commencer par les caractères « Test », faisant apparaître explicitement qu'il s'agit d'une transmission fictive.

3.2.4. Types d'actes télétransmis

Les actes transmissibles par la collectivité via l'application ACTES sont, à la date de signature de la présente convention, tous les actes excepté les actes suivants :

- marchés publics, délégations de services publics,
- permis de construire, autorisations d'occupation du sol et documents d'urbanisme.

En tout état de cause, la double transmission d'un même acte (par voie électronique et par voie papier) est interdite.

3.3. Clauses relatives à la télétransmission des documents budgétaires sur Actes budgétaires

Pour la télétransmission des documents budgétaires sur Actes budgétaires, il n'est pas fait application du dernier alinéa du 3.1.4.

En cas d'interruption du service pour cause de maintenance, il appartient à l'émetteur d'attendre le rétablissement du service pour adresser ses documents sur Actes budgétaires.

3.3.1. Documents budgétaires concernés par la télétransmission

La possibilité de télétransmettre les documents budgétaires porte sur l'ensemble des maquettes dématérialisées pour un exercice budgétaire considéré. Elle concerne les types de documents suivants :

- Budget primitif,

4.2. Clauses d'actualisation de la convention

Les clauses de la présente convention peuvent faire l'objet d'une actualisation.
Cette actualisation peut être rendue nécessaire par :

- des évolutions extérieures et indépendantes de la volonté des parties contractantes et conduisant à des modifications du cahier des charges national (par exemple, pour prendre en compte des évolutions technologiques et juridiques, d'intérêt général, ayant un impact sur la chaîne de télétransmission),
- par la volonté des deux parties de modifier certaines des modalités de mise en oeuvre de la télétransmission initialement définies.

Dans le premier cas, un arrêté du ministre de l'intérieur portera modification du cahier des charges national. Dans l'hypothèse où les modifications ainsi apportées au cahier des charges national auraient une incidence sur le contenu de la convention, celle-ci doit être révisée sur la base d'une concertation entre le représentant de l'Etat et la collectivité, avant même l'échéance de reconduction de la convention.

Dans le second cas, l'opportunité d'actualiser la convention est laissée à l'appréciation commune des parties.

Dans les deux cas, la convention sera actualisée sous forme d'avenants.

ARTICLE 5 :

Le Préfet du Gard et le représentant de la collectivité sont chargés de l'exécution de la présente convention.

Fait à Nîmes,
le 22 MAI 2013

Fait à Bagnols sur Cèze,
le 2 mai 2013

Le Préfet

Pour la Collectivité,

Pour le Préfet,
le secrétaire général

Jean-Philippe d'ISSERNIO

Jean-Christian REY



Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 104 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 15 avril 2013

Date de la convocation = 9 avril 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 64

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 7

Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille treize, le quinze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Catherine EYSSERIC, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Denis RIEU, Ali OUATIZERGA, Michèle OROMI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Paul GIVAUDAN, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Daniel GRIOTTI, Gilles DELALIEU, Marie-Thérèse BOLDRINI, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Céline BAILLY, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Jean-Marc JORDA, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Marie-Trinité BECLE, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAOU, Jean THÉRON, Alexandre PISSAS, Bernard UGHETTO, Joëlle CHAMPETIER

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Emmanuelle CRÉPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Patrice PRAT à Serge VERDIER, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Fernand DUMAS à Vincent POUTIER, Pierrette PASQUINI à Michèle OROMI

Absents : Gérard DORILLE, Sandrine ENGELS, Patrick DOUHAIZENET, Frédéric FAURE

Secrétaire de Séance : Serge BOISSIN

Objet : Modification du tableau des effectifs

Au vu du nombre d'enfants accueillis sur le Multi-Accueil de Tavel et des quotas imposés par la Caisse d'allocations familiales, il s'avère que le personnel est insuffisant, notamment en terme de sécurité pour l'encadrement des enfants.

Trois agents ont accepté d'augmenter leur temps de travail afin de couvrir les besoins en personnel et d'assurer un meilleur encadrement des enfants.

D'autre part, au vu des besoins nécessaires en personnel pour les crèches, 7 postes sont à pourvoir :

- 1 poste « Educateur jeunes enfants » à temps complet, pour la crèche de Goudargues,
- 1 poste « Educateur jeunes enfants », sur 28h, pour la crèche de Vigan Braquet,
- 5 postes d' « Auxiliaires puéricultrices », à temps complet :
 - 1 poste à Vigan-Braquet
 - 1 poste à Tavel
 - 1 poste à Eugénie Thome
 - 2 postes à affecter suite à la réussite aux concours

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- **De modifier le tableau des effectifs** afin de prendre en compte ce nouvel aménagement de temps de travail et ces ouvertures de postes.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 15 avril 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 15 avril 2013
Le président,



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le... 24/05/13...
et publication
le... 24/05/13...
Le Président,



Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 105 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 15 avril 2013

Date de la convocation = 9 avril 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 64

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 7

Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille treize, le quinze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Catherine EYSSERIC, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Denis RIEU, Ali OUATIZERGA, Michèle OROMI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Paul GIVAUDAN, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Daniel GRIOTTI, Gilles DELALIEU, Marie-Thérèse BOLDRINI, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Céline BAILLY, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Jean-Marc JORDA, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Marie-Trinité BECLE, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Jean THÉRON, Alexandre PISSAS, Bernard UGHETTO, Joëlle CHAMPETIER

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Emmanuelle CRÉPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Patrice PRAT à Serge VERDIER, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Fernand DUMAS à Vincent POUTIER, Pierrette PASQUINI à Michèle OROMI

Absents : Gérard DORILLE, Sandrine ENGELS, Patrick DOUHAIZENET, Frédéric FAURE

Secrétaire de Séance : Serge BOISSIN

Objet : Règlement d'attribution de subventions 2013

La Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien est très sollicitée par le tissu associatif local et particulièrement dans le domaine du sport, de la culture et du patrimoine.

Dans un souci d'équité et afin de faciliter la prise de décision quant à l'attribution de subvention aux associations, il semblait nécessaire de se doter d'un règlement d'attribution de subventions.

La Commission culture/sport/patrimoine réunie le 28 février 2013 propose le règlement annexé.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- **D'approuver** le règlement proposé.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 15 avril 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 15 avril 2013
Le président,

Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le... 24/05/13...
et publication
le... 24/05/13...
Le Président,



**RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU GARD RHODANIEN**

**PROJETS ASSOCIATIFS RELATIFS À LA CULTURE, au
SPORT et au PATRIMOINE**

Au 28/02/2013

Par ce règlement, l'objectif global est de favoriser et de promouvoir l'ensemble du territoire communautaire et de soutenir l'initiative associative représentant un intérêt général. A ce titre, les projets doivent avoir un contenu d'intérêt intercommunal. C'est-à-dire qu'ils doivent, par leurs ampleurs, rayonner sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien soit concerner plusieurs communes de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien.

Article 1 - Objet du présent règlement

Ce règlement s'applique à l'ensemble des subventions versées aux associations du territoire de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien œuvrant dans le domaine de la culture, du sport et du patrimoine.

Il définit les conditions générales d'attribution et les modalités de paiement de ces subventions.

Article 2 – Bénéficiaires

Les Associations de type loi 1901 dont le siège est situé sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien et/ou exerçant leur activité principale sur ce même territoire.

Quelque soit le projet présenté, les associations dont l'objet est à caractère religieux, politique ou syndical ne peuvent prétendre à une demande de subvention. (cf. loi du 9 décembre 1905).

Article 3 - Critères d'éligibilité du projet

En aucun cas la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien ne versera des subventions dites de fonctionnement servant à couvrir les frais de gestion des différentes associations. Seules des actions spécifiques pourront être soutenues.

Dans ce cas, la communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien apportera son aide au titre des dépenses de fonctionnement liées à l'organisation de l'action mise en place. En aucun cas elle n'apportera son aide à de l'investissement.

Afin que le projet puisse être éligible, il devra répondre aux critères suivants :

- ✓ L'aide financière sera calculée en fonction de l'enveloppe annuelle budgétisée,
- ✓ Une seule aide maximum par an et par association sera attribuée,
- ✓ Le projet devra se dérouler sur une ou plusieurs communes de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien et concerner par ses implications, partie ou totalité du public de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien,
- ✓ **L'autofinancement de l'association doit apparaître dans le budget prévisionnel de l'action.** Les communes de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien peuvent intervenir directement dans le financement de l'action **par la valorisation des prestations gratuites : prêt de salle, mise à disposition de personnel et/ou de matériel etc...**,
- ✓ La communication organisée par l'association autour du projet devra être diffusée sur l'ensemble du territoire,
- ✓ Le dépôt d'une demande de subvention nécessite la présentation d'un dossier complet (aucun dossier incomplet ne sera pris en compte).

Les dossiers seront également examinés selon les critères suivants :

- Nature des bénéficiaires,
- Estimation de la fréquentation,
- Originalité et innovation de l'action ou son caractère exceptionnel,
- Communication sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien au minimum assurée par l'association en complément de celle réalisée par la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien,
- Plus-value avec la participation de professionnels ou de personnes reconnues,
- Rayonnement qui dépasse notre territoire (cas des festivals),
- La pérennisation de l'action en cas de reconduction,
- Pour l'ensemble des projets une évaluation sera opérée sur la cohérence entre les objectifs du projet et les moyens mis en œuvre (objectifs, dates, lieu,...),
- La qualité et la pertinence du budget prévisionnel seront aussi étudiées,
- Enfin, les actions de sensibilisation autour du projet (notamment en direction des scolaires et de la jeunesse) seront également favorisées.

Article 4 - Pièces nécessaires à la constitution du dossier

L'association devra remplir le « dossier unique de subvention » (document Cerfa n°1215603). Ce dernier sera joint avec, entre autre, les pièces suivantes :

- Une lettre de demande de subvention motivant et décrivant le projet adressé au Président de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien,
- Le numéro SIRET et SIREN, le récépissé de déclaration en préfecture de création de l'association et la publication au « Journal Officiel »,
- Les statuts de l'association (à la première demande et en cas de modification des statuts),
- Un budget prévisionnel équilibré du projet ou de l'action ainsi qu'un plan de financement faisant apparaître les différentes subventions sollicitées,
- Un échéancier de réalisation,
- Le bilan moral et financier de l'année précédente,
- Un RIB,
- Devis descriptifs et estimatifs.

Article 5 - Nature des dépenses pouvant faire l'objet d'attribution de subvention

Pour un projet donné, seront prises en compte dans l'assiette des dépenses éligibles aux subventions allouées par la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien dans le cadre défini à l'article 1 dudit règlement, les dépenses justifiables sur présentation des pièces correspondantes, et dont la liste non exhaustive est récapitulée ci-après (frais de location et non d'achat) :

- Location de matériel (sonorisation, scène, chapiteau...),
- Frais de transport (de personnes, de matériels),
- Frais de repas du ou (des) intervenant(s),
- Cachet(s) d'artiste(s),
- Rétribution d'Intervenants extérieurs,
- Frais de communication,

Article 6 – Modalités de versement et plafond des subventions

Toute attribution de subvention fera l'objet d'une convention de partenariat. Les associations devront prendre connaissance du document, le dater, le signer et le retourner à la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien.

Aucune procédure de versement de subvention ne sera engagée tant que la convention ne sera pas signée entre l'association et la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien.

Pour une attribution de subvention financière, il sera procédé de la sorte :

- > le versement de la subvention sera effectué en une seule fois,
- > La participation de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien est limitée à 50% du montant du projet et plafonnée à 2 000 euros ; au-delà de ce montant, la subvention sera considérée comme exceptionnelle,
- > Les projets impliquant une aide de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien inférieure à 150 euros ne seront pas recevables,

- > La mise à disposition à titre gratuit du théâtre intercommunal « La Scène-Chapelle des Pénitents » sera considérée comme l'attribution d'une subvention après avis de la Direction de la Culture.

Article 7 – Modalité d'information du public

Les bénéficiaires des subventions communautaires doivent mettre en évidence par tous les moyens dont ils disposent le concours financier de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien. Cela passe notamment par l'obligation d'insertion du logo de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien sur les supports de communication.

Lors des manifestations soutenues par la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien, les bénéficiaires devront impérativement aussi mettre en évidence la(es) banderole(s) mise(s) à disposition par la Communauté d'Agglomération. Cette obligation sera rappelée dans la lettre de notification de subvention.

Article 8 - Procédure de dépôt et d'instruction du dossier

La Commission Culture/Sport/Patrimoine examine les demandes de subventions.

- 1. Date limite de dépôt des dossiers pour les projets ayant lieu en 2013 : le 30 juin 2013.**
- 2. Date limite de dépôt des dossiers pour les projets ayant lieu en 2014 : le 31 décembre 2013.**
3. Accusé de réception : chaque dépôt de dossier donne lieu à l'envoi d'un accusé de réception au porteur de projet. Celui-ci atteste que le dossier est complet et a été déposé à temps. Il ne vaut pas notification de subvention.
4. Instruction du dossier :

Dans le cadre de l'instruction du dossier, toute question supplémentaire peut donner lieu à un entretien avec un élu, un technicien de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien ou avec les membres de la commission d'attribution de subventions.

5. Décision d'attribution de la subvention :

La commission examine les projets au regard des critères définis à l'article 3 du présent règlement et proposera le montant de la subvention annuelle. La Commission établira la liste des subventions susceptibles d'être attribuées.

6. Notification de la subvention :

L'association bénéficiaire de la subvention reçoit une lettre de notification dans la semaine suivant la décision. La subvention est ensuite versée selon les modalités citées à l'article 6.

Tout refus d'attribution de subvention sera justifié. Un projet refusé pourra être réexaminé lors des sessions ultérieures, après prise en compte des remarques émises à cette occasion.

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien validera les subventions retenues.

Article 9 - Paiement des subventions

Le règlement de la subvention attribuée est soldé à la fin de l'opération sur présentation des pièces suivantes :

- Le bilan financier de la manifestation,
- Une copie de l'ensemble des factures acquittées justifiant le montant de la subvention attribuée,
- L'évaluation de l'action (enquête), notamment par rapport au public touché,
- La revue de presse, les photos, les documents de communication où apparaissent clairement la participation de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien,
- Les perspectives éventuelles du projet (remarques ou suggestions éventuelles),

Ne seront pas pris en compte, les éventuelles révisions de prix et les travaux supplémentaires.

Toute modification substantielle du projet devra donc faire l'objet d'une nouvelle demande.

Article 10 - Durée de validité de la décision

La décision prise par la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien est valable jusqu'à la fin de l'exercice budgétaire de l'année en cours. A l'expiration de ce délai, si aucun démarrage de l'opération n'est constaté, le porteur de projet perd le bénéfice de la décision valant accord de subvention.

Article 11 - Contrôle de l'emploi des subventions

La Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien pourra demander que la subvention lui soit reversée dans les cas suivants :

- Refus ou retard de communication des pièces permettant le contrôle de l'emploi des subventions,
- Subvention non employée ou employée de façon non conforme à son objet.

Article 12 : Subventions exceptionnelles

Seul le Conseil Communautaire, compétent pour approuver le présent règlement, pourra décider d'attribuer des subventions dérogeant aux présentes règles sur proposition du bureau de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien.

Article 13 : Autre forme de soutien aux associations

Parallèlement aux subventions, les associations pourront demander l'attribution d'objets promotionnels dans le cadre des manifestations qu'elles organisent.

Dans ce cas, les demandes devront parvenir au moins 1 mois avant la date de la manifestation. L'attribution des objets promotionnels se fera en fonction des stocks de la Communauté d'Agglomération sur avis de la commission communication.

Article 14 : Modification du règlement

La Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien se réserve la possibilité de modifier, à tout moment, les modalités d'octroi et de versements des aides communautaires.

Pour toute question ou information relative à ce règlement :

Direction de l'Aménagement et Attractivité du Territoire de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien

188, avenue Vigan-Braquet. 30200 BAGNOLS-SUR-CEZE

04 66 82 69 41. contact@valcezard.fr

Merci d'envoyer vos dossiers à :

Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien

Domaine de Paniscoule – Route d'Avignon. 30200 BAGNOLS-SUR-CEZE

04 66 79 01 02. rcl@rhonecezelanguedoc.com

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **valide ...**
- **autorise**

Fait à Bagnols sur Cèze, le
Le président,
Jean-Christian REY,

Transmis au représentant de l'Etat le
Publié le

Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 106 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 15 avril 2013

Date de la convocation = 9 avril 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 63

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 8

Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille treize, le quinze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Catherine EYSSERIC, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Denis RIEU, Ali OUATIZERGA, Michèle OROMI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Paul GIVAUDAN, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Daniel GRIOTTI, Gilles DELALIEU, Marie-Thérèse BOLDRINI, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Céline BAILLY, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Jean-Marc JORDA, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Jean THÉRON, Alexandre PISSAS, Bernard UGHETTO, Joëlle CHAMPETIER

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Emmanuelle CRÉPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Patrice PRAT à Serge VERDIER, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Fernand DUMAS à Vincent POUTIER, Pierrette PASQUINI à Michèle OROMI, Marie-Trinité BECLE à Christophe SERRE

Absents : Gérard DORILLE, Sandrine ENGELS, Patrick DOUHAIZENET, Frédéric FAURE

Secrétaire de Séance : Serge BOISSIN

Objet : Attribution d'une subvention au Service d'Ecriture Publique et signature d'une convention de partenariat

Le Service d'Ecriture Publique (SEP) est une association Loi 1901 qui a pour missions principales :

- D'apporter une aide rédactionnelle à toute personne pour rédiger un courrier ou formuler une demande, qu'elle soit professionnelle, administrative ou privée,
- De fournir une assistance administrative pour aider à remplir, compléter ou expliquer un dossier administratif, un formulaire ou toute autre demande.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- **De soutenir** ce dispositif,
- **D'octroyer** une subvention de fonctionnement à hauteur de 9 890 €,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs jointe en annexe.

Ces dépenses seront imputées sur le chapitre 65 article 6574 du budget 2013 en conformité avec l'article 5.III.2 des statuts de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 15 avril 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 15 avril 2013
Le président,

Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ...24/05/13...
et publication
le...24/05/13...
Le Président,



Convention d'objectifs

Entre

La Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien, représentée par son Président, Jean Christian REY,

Et

L'Association le Service d'Ecriture Publique, ayant son siège social 289, chemin Ousidou 30150 SAUVETERRE (siret : 502 013 725 00010), représentée par son Secrétaire/Trésorier, Philippe DUMAS,

Article 1 : objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer les conditions du soutien financier de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien à l'Association le Service d'Ecriture Publique dont les missions sont les suivantes :

- Apporter une aide rédactionnelle à toute personne pour rédiger un courrier ou formuler une demande, qu'elle soit professionnelle, administrative ou privée,
- Fournir une assistance administrative pour aider à remplir, compléter ou expliquer un dossier administratif, un formulaire ou toute autre demande.

Article 2 : engagements de l'Association le Service d'Ecriture Publique

Le Service d'Ecriture Publique met en place sur le territoire communautaire des permanences d'accueil afin de permettre aux publics accueillis d'obtenir l'aide rédactionnelle et l'assistance administrative, telles que décrites dans l'article 1 de la présente convention.

Les lieux de permanences seront définis en accord avec la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien.

L'association consacrerait 6 heures de permanence par semaine à l'accueil du public et pourra mettre en place des visites à domicile, selon la demande.

Article 3 : participation de la Communauté de communes

La Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien versera à l'Association le Service d'Ecriture Publique une subvention de 9 890 € au titre de l'année 2013.

Article 4 : comité de pilotage – évaluation

Un comité de pilotage sera mis en place à la signature de la convention.

Il comprendra des représentants de la Communauté d'Agglomération et de l'Association Le Service d'Ecriture Publique.

Ce comité de pilotage se réunira deux fois :

- à l'issue du sixième mois d'exécution de la convention, afin de réaliser une évaluation sur la conformité des objectifs et l'impact des actions,

- au terme de la convention, afin de réaliser une évaluation annuelle, préalable à la reconduction éventuelle de l'action en 2014.

Dans le cas où l'action serait reconduite, l'association produira un rapport d'activité, un budget réalisé, un budget prévisionnel.

Article 5 : responsabilité

L'Association le Service d'Ecriture Publique devra souscrire un contrat d'assurance en responsabilité civile afin de couvrir les risques encourus par les salariés de l'association et le public bénéficiaire de l'activité.

La responsabilité de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien ne pourra être recherchée du fait de l'activité de l'association.

Article 6 : code du travail

L'Association le Service d'Ecriture Publique atteste sur l'honneur qu'elle satisfait pour la totalité de son action à l'ensemble des obligations de déclaration et de paiement des impôts et cotisations sociales, et que le travail qui sera réalisé le sera avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L.143-3, L.143-5 et L.620-3 du code du travail.

Article 7 : obligation de discrétion

L'Association le Service d'Ecriture Publique ne communiquera à quiconque aucun document ou renseignement concernant les bénéficiaires du dispositif.

Elle ne recueillera ni ne conservera d'informations nominatives sur les bénéficiaires autres que celles nécessaires à la réalisation de l'action et ne les utilisera et conservera que pour des finalités compatibles avec les objectifs poursuivis.

Article 8 : résiliation de la convention

La présente convention est conclue pour l'année 2013.

Elle peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, en cas de non-respect des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, avec un préavis de trois mois.

Elle est résiliée de plein droit en cas de dissolution de l'association.

Fait en double exemplaire à Bagnols-sur-Cèze, le

Le Secrétaire/Trésorier de l'Association,

Le Président,

Philippe DUMAS

Jean Christian REY

Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 107 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 15 avril 2013

Date de la convocation = 9 avril 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 63

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 8

Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille treize, le quinze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Catherine EYSSERIC, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Denis RIEU, Ali OUATIZERGA, Michèle OROMI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Paul GIVAUDAN, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Daniel GRIOTTI, Gilles DELALIEU, Marie-Thérèse BOLDRINI, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Céline BAILLY, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Jean-Marc JORDA, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAOU, Jean THÉRON, Alexandre PISSAS, Bernard UGHETTO, Joëlle CHAMPETIER

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Emmanuelle CRÉPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Patrice PRAT à Serge VERDIER, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Fernand DUMAS à Vincent POUTIER, Pierrette PASQUINI à Michèle OROMI, Marie-Trinité BECLE à Christophe SERRE

Absents : Gérard DORILLE, Sandrine ENGELS, Patrick DOUHAIZENET, Frédéric FAURE

Secrétaire de Séance : Serge BOISSIN

Objet : Attribution d'une subvention à la Maison des Alternatives Solidaires de Bagnols-sur-Cèze et signature d'une convention d'objectifs

Ces derniers mois, la MAS, association loi 1901 dont la charte fondatrice s'inspire de la charte du Forum Social Local de la région bagnolaise, a observé une augmentation de la précarité sur le territoire de part un accroissement de la demande d'aide auprès des dispositifs « Table et Epicerie Solidaires ».

Dans un contexte de crise et de baisse du pouvoir d'achat, la précarité est une réalité qui affecte de nombreuses personnes et de plus en plus de couples avec enfants.

C'est pourquoi la commission Solidarités et Politique de la Ville a porté une attention particulière à la demande de cette association.

La solidarité est au cœur des valeurs de la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien et de sa politique dans le cadre de ses compétences.

C'est pour renforcer la cohésion de la société, lutter contre les exclusions, renforcer les solidarités, rendre la vie sur notre territoire moins dure aux plus vulnérables que la commission Solidarités et Politique de la Ville en date du 02 avril 2013 a émis un avis favorable à la demande de subvention formulée par l'association « Maison des Alternatives Solidaires » en date du 29 octobre 2012.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- **D'octroyer** une subvention de fonctionnement à hauteur de 30 000 €, répartie de la manière suivante, 20 000 € pour le projet « Epicerie Solidaire » et « 10 000 € » pour le projet « Table Solidaire »,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs jointe en annexe.
- Ces dépenses seront imputées sur le compte 6574 du budget 2013 en conformité avec l'article 5.III.2 des statuts de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 15 avril 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 15 avril 2013
Le président,

Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 24/05/13
et publication
le 24/05/13
Le Président,

Jean Christian REY



CONVENTION D'OBJECTIFS

Entre les soussignés :

Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien, domaine de Paniscoule – route d'Avignon – 30200 Bagnols-sur-Cèze, représenté par son Président, Jean Christian REY,

Et

La Maison des Alternatives Solidaires, association loi 1901 (désignée ci-après par « MAS ») dont le siège social est fixé Maison Chave - 3 rue Saint Victor - 30200 Bagnols-sur-Cèze, représentée par sa Présidente, Chantal Dubois,

Préambule

La Maison des Alternatives Solidaires (MAS) est une association loi 1901 dont la charte et les objectifs sont définis ci-après.

La charte fondatrice s'inspire de la charte du Forum Social Local de la région bagnolaise et peut se traduire ainsi :

« La Maison des Alternatives Solidaires de la région bagnolaise est un espace pluriel et diversifié, non sectaire et non partisan mais qui cherche à bâtir un monde plus juste et plus solidaire.

La Maison des Alternatives Solidaires est un outil au service des mouvements et des associations du champ social et du public qu'elle accueille. Elle sera un lieu privilégié de rencontres et d'échanges, de mixité sociale, de mutualisation des moyens humains et matériels, de création, de recherche et d'alternatives. Elle aura pour but de créer et de développer du lien social et de la solidarité à travers toutes les couches de la population. »

Ses objectifs :

- Permettre aux associations, mouvements du champ social, de mieux se connaître, d'être plus efficaces, de mutualiser leurs moyens humains et matériels,
- Créer et favoriser les initiatives locales, manifestations culturelles et artistiques, conférences, rencontres, actions pédagogiques, visant à créer du lien et de la mixité sociale en vue d'une plus grande solidarité entre citoyens,
- Proposer un espace de ressources, de documentation, d'informations et d'échanges dans l'esprit de l'éducation populaire en relation avec les actions et activités de la MAS,
- Favoriser et développer les initiatives, dans le cadre des activités de la MAS, qui visent à promouvoir une démarche citoyenne de respect de l'environnement, de développement durable et de commerce équitable et solidaire.

Article 1 – Objet

La présente convention a pour objet de définir les modalités de l'intervention financière de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien en faveur de la MAS pour le fonctionnement des dispositifs « Table Solidaire » et « Epicerie Solidaire ».

Article 2 – Durée

La présente convention est conclue pour l'exercice budgétaire 2013, la prise d'effet se faisant à compter de la notification qui intervient après transmission au contrôle de l'égalité.

Afin de prendre en considération les prévisions en termes budgétaires des deux parties, dans les 4 mois, celles-ci envisageront la rédaction ou non d'une nouvelle convention pour l'exercice 2014. Il appartiendra à la MAS de produire une nouvelle demande.

Article 3 – Conditions de détermination du coût du dispositif

1. Le coût total estimé éligible du dispositif sur la durée de la convention est évalué à 152 170 €, conformément au budget prévisionnel.
2. Les coûts à prendre en considération comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre du dispositif conformément au dossier de demande de subvention présenté par l'association.

Ils comprennent notamment :

3. Tous les coûts directement liés à la mise en œuvre de l'action, qui sont liés à l'objet du dispositif; sont nécessaires à la réalisation du dispositif; sont raisonnables selon le principe de bonne gestion; sont engendrés pendant le temps de la réalisation du dispositif; sont dépensés par la MAS; sont identifiables et contrôlables;
4. Lors de la mise en œuvre du dispositif, la MAS peut procéder à une adaptation de son budget prévisionnel par des transferts entre natures de charges éligibles telles que les achats, les locations, les dépenses de publications, les charges de personnel, les frais de déplacement... Cette adaptation des dépenses, réalisée dans le respect du montant total des coûts éligibles mentionné au point 1, ne doit pas affecter la réalisation du dispositif et ne doit pas être substantielle.

Lors de la mise en œuvre du dispositif, la MAS peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de son budget prévisionnel à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du dispositif et qu'elle ne soit pas substantielle au regard du coût total estimé éligible visé à l'article 3.1

La MAS notifie ces modifications à la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien par écrit dès qu'elle peut les évaluer et en tout état de cause avant le 1er juillet de l'année en cours.

Article 4 – Conditions de détermination de la contribution financière

1. La Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien contribue financièrement pour un montant de 30 000 €, équivalent à 19.71 % du montant total estimé des coûts éligibles sur l'ensemble de l'exécution de la convention, établis à la signature des présentes, tels que mentionnés à l'article 3.1.
2. La contribution financière de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien mentionnée au paragraphe 4.1 n'est applicable que sous réserve des trois conditions suivantes :
 - La prise d'une délibération de l'EPCI;

- Le respect par la MAS des obligations mentionnées aux articles 1^{er}, 6, 7 et 8 sans préjudice de l'application de l'article 12;
- La vérification par la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien que le montant de la contribution n'excède pas le coût de l'action, conformément à l'article 10.

Article 5 - Modalités de versement de la contribution financière

La Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien verse **30 000 €** à la notification de la convention.

La subvention est imputée sur le chapitre 65 article 6574 du budget de l'EPCI.

La contribution financière sera créditée uniquement sur le compte de la MAS selon les procédures comptables en vigueur.

L'ordonnateur de la dépense est la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien. Le comptable assignataire est le Trésor Public.

Article 6 – Justificatifs

La MAS s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de chaque exercice les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- Le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du dispositif comprenant :

- Fréquentation et situation sociale des utilisateurs,
- Fréquentation du lieu d'accueil,
- Recueil des appréciations qualitatives des usagers

Ces documents sont signés par la présidente ou toute personne habilitée.

- Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L 612-4 du code de commerce ou, le cas échéant, la référence de leur publication au Journal officiel.
- Le rapport d'activité.
-

Article 7 – Autres engagements

La MAS, soit, communique sans délai à l'administration la copie des déclarations mentionnées aux articles 3, 6 et 13-1 du décret du 16 août 1901 portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association, soit, informe de toute nouvelle déclaration enregistrée dans le RNA et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

La MAS s'engage à :

- valoriser le soutien de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien, en faisant apparaître son logo sur l'ensemble des documents et supports de communication traitant de l'action,
- participer au groupe de travail mis en place par la commission Solidarité pour un suivi de l'action,
- participer à la commission Solidarité à la demande du Vice-président pour une information auprès des membres,

La **MAS** exerce ses activités sous sa responsabilité exclusive. Elle s'engage à souscrire toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité afin que la responsabilité de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien ne puisse être recherchée.

En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention par la **MAS**, pour une raison quelconque, celle-ci doit en informer la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 8 - Sanctions

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard significatif des conditions d'exécution de la convention par la **MAS** sans l'accord écrit de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien, celle-ci peut respectivement exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par la **MAS** et avoir préalablement entendu ses représentants. La Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien en informe la **MAS** par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 9 - Evaluation

La **MAS** s'engage à fournir, au moins trois mois avant le terme de la convention, un bilan d'ensemble, qualitatif et quantitatif, de la mise en œuvre du dispositif dans les conditions précisées à l'article 6 de la présente convention.

La Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien procède, conjointement avec la **MAS**, à l'évaluation des conditions de réalisation du dispositif auquel elle a apporté son concours sur un plan quantitatif comme qualitatif.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article 1, sur l'impact du dispositif au regard de l'intérêt intercommunal conformément aux articles L. 2121-29, L. 3211-1 et L. 4221-1 du code général des collectivités territoriales.

Article 10 – Contrôle de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien

La Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien contrôle annuellement et à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du service.

La Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien peut exiger le remboursement de la quote-part équivalente de la contribution financière.

Pendant et au terme de la convention, un contrôle sur place peut être réalisé par les services de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien, dans le cadre de l'évaluation prévue à l'article 9 ou dans le cadre du contrôle financier annuel. La **MAS** s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le

cadre de ce contrôle.

Article 11 – Conditions de renouvellement de la convention

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 9 et au contrôle de l'article 10.

Article 12 – Avenant

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien et la MAS. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et les toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 13 – Clause résolutoire

La présente convention peut faire l'objet d'une résiliation de la part de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien, par lettre recommandée avec accusé de réception et après mise en demeure restée infructueuse à l'expiration d'un délai de deux mois à compter de sa notification, en cas de manquements graves de la MAS aux présentes dispositions.

Les effets de la présente convention seront caducs en cas de non réalisation du dispositif. La MAS devra rembourser la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien la subvention prévu à l'article 5 de ladite convention.

Article 14- Clause compromissoire et de compétence juridictionnelle

Tout litige né de l'interprétation ou de l'application des présentes clauses sera soumis à la compétence juridictionnelle du tribunal administratif de Nîmes.

Préalablement à la saisine de cette juridiction, les parties mettront en œuvre une procédure de règlement amiable de leur différend. Celle-ci consistera en l'échange d'au moins deux correspondances entre les parties. En cas d'échec dûment constaté par les parties, la partie la plus diligente procédera à la saisine du tribunal administratif de Nîmes. Elle en informera préalablement l'autre partie dans un délai de quinze jours.

Article 15 : Dettes, impôts et taxes

La MAS se conformera aux prescriptions réglementaires relatives à l'exercice de son objet statutaire. En outre, elle fera son affaire personnelle de tous les impôts, taxes, cotisations et redevances, présents ou futurs, constituant ses obligations sociales et fiscales, de telle sorte que la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien ne puisse être inquiété ou sa responsabilité recherchée, en aucune façon à ce sujet. Il en est de même pour toute autre dette ou engagement pouvant avoir des conséquences financières que la MAS aurait contractées dans le cadre de son activité.

Fait à Bagnols-sur-Cèze, en 2 exemplaires originaux, le

Le Président,

La Présidente,

Jean Christian REY

Chantal Dubois

Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 108 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 15 avril 2013

Date de la convocation = 9 avril 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 63

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 8

Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille treize, le quinze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Catherine EYSSERIC, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Denis RIEU, Ali OUATIZERGA, Michèle OROMI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Paul GIVAUDAN, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Daniel GRIOTTI, Gilles DELALIEU, Marie-Thérèse BOLDRINI, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Céline BAILLY, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Jean-Marc JORDA, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAOU, Jean THÉRON, Alexandre PISSAS, Bernard UGHETTO, Joëlle CHAMPETIER

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Emmanuelle CRÉPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Patrice PRAT à Serge VERDIER, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Fernand DUMAS à Vincent POUTIER, Pierrette PASQUINI à Michèle OROMI, Marie-Trinité BECLE à Christophe SERRE

Absents : Gérard DORILLE, Sandrine ENGELS, Patrick DOUHAIZENET, Frédéric FAURE

Secrétaire de Séance : Serge BOISSIN

Objet : Prescription du Programme Local de l'habitat (P.L.H) de l'Agglomération

Conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation (C.C.H.), la Communauté d'Agglomération a décidé de prescrire son Programme Local de l'Habitat (P.L.H.).

Fondé sur les articles L302-1 et suivants et R302-1 et suivants du C.C.H., cet outil doit permettre de mieux satisfaire la demande de logement tout en intégrant des objectifs de développement des territoires. Il doit ainsi définir les politiques de l'habitat, leurs priorités, leurs moyens, à l'échelle de l'intercommunalité.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité

- **D'accepter** d'engager la procédure d'élaboration du PLH du Gard Rhodanien,
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à associer les personnes morales (visées ci-dessus) et à leur notifier la présente délibération,
- **D'accepter** la constitution d'un comité de pilotage,
- **D'autoriser** Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien ou son représentant, à signer tous les documents inhérents à ce dossier.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 15 avril 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 15 avril 2013
Le président,

Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ...24/05/13...
et publication
le...24/05/13...
Le Président,



Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 109 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 15 avril 2013

Date de la convocation = 9 avril 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 63

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 8

Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille treize, le quinze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Catherine EYSSERIC, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Denis RIEU, Ali OUATIZERGA, Michèle OROMI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Paul GIVAUDAN, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Daniel GRIOTTI, Gilles DELALIEU, Marie-Thérèse BOLDRINI, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Céline BAILLY, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Jean-Marc JORDA, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAOU, Jean THÉRON, Alexandre PISSAS, Bernard UGHETTO, Joëlle CHAMPETIER

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Emmanuelle CRÉPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Patrice PRAT à Serge VERDIER, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Fernand DUMAS à Vincent POUTIER, Pierrette PASQUINI à Michèle OROMI, Marie-Trinité BECLE à Christophe SERRE

Absents : Gérard DORILLE, Sandrine ENGELS, Patrick DOUHAIZENET, Frédéric FAURE

Secrétaire de Séance : Serge BOISSIN

Objet : Demande de subvention au Conseil Général du Gard pour le financement du poste d'agent d'accueil et renseignement de la Maison de Justice et du Droit de Bagnols sur Cèze et du Gard Rhodanien

La Maison de la Justice et du Droit vise à développer des réponses alternatives pour lutter contre la petite et moyenne délinquance. Elle exerce aussi une mission judiciaire en lien avec la politique pénale déterminée par le Procureur de la République ainsi qu'une mission d'accueil, d'orientation et d'information juridique.

Ces engagements se traduisent par une convention de participation pluriannuelle avec le Conseil Général du Gard pour le financement d'un poste d'agent d'accueil et de conseil au sein de la Maison de Justice et du Droit.

La convention UTASIUGR-2012-721 a défini les conditions dans lesquelles le Département du Gard et la Communauté de Communes Rhône Cèze Languedoc entendaient participer, à parité, au financement du poste.

Cette convention signée pour une période de 10 mois à compter du 1^{er} mars 2012, doit faire l'objet d'une reconduction tacite chaque année à compter de 2013 pour une période de 12 mois du 1^{er} janvier au 31 décembre.

La Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien a repris l'intégralité des compétences de la Communauté de communes Rhône Cèze Languedoc au 1^{er} janvier 2013.

Au vu de ces éléments, la commission Solidarités et Politique de la Ville en date du 2 avril 2013 a émis un avis favorable à la reconduction de la demande de financement du poste d'agent d'accueil et de conseil recruté par la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- **De reconduire** la convention de financement au nom de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien,
- **D'autoriser** Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien à demander le versement de la participation.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 15 avril 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 15 avril 2013
Le président,

Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 24/05/13.
et publication
le..... 24/05/13.

Le Président,

Jean Christian



Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 110 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 15 avril 2013

Date de la convocation = 9 avril 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 63

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 8

Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille treize, le quinze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Catherine EYSSERIC, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Denis RIEU, Ali OUATIZERGA, Michèle OROMI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Paul GIVAUDAN, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Daniel GRIOTTI, Gilles DELALIEU, Marie-Thérèse BOLDRINI, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Céline BAILLY, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Jean-Marc JORDA, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAOU, Jean THÉRON, Alexandre PISSAS, Bernard UGHETTO, Joëlle CHAMPETIER

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Emmanuelle CRÉPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Patrice PRAT à Serge VERDIER, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Fernand DUMAS à Vincent POUTIER, Pierrette PASQUINI à Michèle OROMI, Marie-Trinité BECLE à Christophe SERRE

Absents : Gérard DORILLE, Sandrine ENGELS, Patrick DOUHAIZENET, Frédéric FAURE

Secrétaire de Séance : Serge BOISSIN

Objet : Subvention à l'association Prévision Grêle

Suite aux épisodes grêleux du 18 avril 2009 sur la commune de Carsan et des communes alentours, le Président de la Communauté de Communes Valcèzard a rencontré un collectif d'agriculteurs du territoire pour réactiver le fonctionnement du système d'alerte et défense contre la grêle. Ce système existait depuis quelques années assuré par une association « ALFA 30 » qui n'a pu continuer suite à des problèmes financiers liés au non versement de subventions attendues.

La Communauté de Communes Valcèzard n'existant plus aujourd'hui, l'agglomération étant créée depuis le 1^{er} janvier 2013,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- **De prendre** en charge les frais de gestions (location du matériel et achat des solutions) pour la réactivation des dispositifs de préventions météorologiques et de signer une convention avec les agriculteurs afin de leur permettre de gérer le fonctionnement de ce dispositif, dans les mêmes conditions que Valcèzard,
- **D'accepter** le montant demandé pour 2013 : 16 012,00 €,
- **D'autoriser** le président à signer la convention jointe qui sera renouvelée annuellement par tacite reconduction.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 15 avril 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 15 avril 2013
Le président,

Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le... 24/05/13...
et publication
le... 24/05/13...
Le Président,

Jean Chr



Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 111 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 15 avril 2013

Date de la convocation = 9 avril 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 63

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 8

Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille treize, le quinze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Catherine EYSSERIC, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Denis RIEU, Ali OUATIZERGA, Michèle OROMI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Paul GIVAUDAN, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Daniel GRIOTTI, Gilles DELALIEU, Marie-Thérèse BOLDRINI, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Céline BAILLY, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Jean-Marc JORDA, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAOU, Jean THÉRON, Alexandre PISSAS, Bernard UGHETTO, Joëlle CHAMPETIER

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Emmanuelle CRÉPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Patrice PRAT à Serge VERDIER, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Fernand DUMAS à Vincent POUTIER, Pierrette PASQUINI à Michèle OROMI, Marie-Trinité BECLE à Christophe SERRE

Absents : Gérard DORILLE, Sandrine ENGELS, Patrick DOUHAIZENET, Frédéric FAURE

Secrétaire de Séance : Serge BOISSIN

Objet : Transfert du Quai de déchetterie de Saint Marcel de Careiret au SITDOM du Gard rhodanien

La commune de Saint Marcel de Careiret appartenait à la Communauté de communes Garrigues Actives, laquelle détenait la compétence « collecte et traitement des ordures ménagères » qu'elle exerçait directement, cet EPCI n'ayant pas adhéré au SITDOM-Bagnols-Pont.

Or, la simple substitution de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien à la Communauté de communes Garrigues Actives du fait de la fusion intervenue au 1/1/2013, ne saurait entraîner l'adhésion au SITDOM-Bagnols-Pont pour le territoire concerné. Dès lors, pour cette déchetterie rien ne justifie la facturation au nom de ce syndicat.

Dans la mesure où la majeure partie des communes membres de la communauté d'agglomération adhéraient directement ou indirectement au SITDOM Bagnols Pont et compte tenu des transferts déjà opérés sur le territoire de la communauté de communes Garrigues Actives pour cette compétence, une adhésion de la communauté d'agglomération pour l'ensemble de son territoire pourrait être envisagée.

Or, par arrêté 2012-339-0010 du 4/12/2012 relatif au projet de périmètre du « Syndicat Intercommunal de traitement des déchets et ordures ménagères du Gard Rhodanien », la Préfecture a engagé une procédure de fusion des syndicats suivants : SITDOM Bagnols-Pont, SM des Ordures Ménagères de l'Aspre, SIVU de Moras et SIVU de Vacquières.

Cette procédure remettrait en cause le changement de périmètre du SITDOM-Bagnols-Pont ; la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien pourra demander ensuite son adhésion au nouveau syndicat pour l'ensemble de son territoire.

Dans l'attente de la fusion des syndicats précités et afin d'organiser pendant cette période transitoire, les conditions d'exercice de cette compétence « traitement »,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- **D'établir** une convention entre le SITDOM Bagnols-Pont et la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien dans le but de transférer la compétence de la déchetterie de Saint Marcel de Careiret au SITDOM Bagnols-Pont.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 15 avril 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 15 avril 2013
Le président,

Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 24/05/13

et publication

le 24/05/13

Le Président,

Jean Christian REY



Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 112 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 15 avril 2013

Date de la convocation = 9 avril 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 63

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 8

Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille treize, le quinze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Catherine EYSSERIC, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Denis RIEU, Ali OUATIZERGA, Michèle OROMI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Paul GIVAUDAN, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Daniel GRIOTTI, Gilles DELALIEU, Marie-Thérèse BOLDRINI, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Céline BAILLY, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Jean-Marc JORDA, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAOU, Jean THÉRON, Alexandre PISSAS, Bernard UGHETTO, Joëlle CHAMPETIER

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Emmanuelle CRÉPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Patrice PRAT à Serge VERDIER, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Fernand DUMAS à Vincent POUTIER, Pierrette PASQUINI à Michèle OROMI, Marie-Trinité BECLE à Christophe SERRE

Absents : Gérard DORILLE, Sandrine ENGELS, Patrick DOUHAIZENET, Frédéric FAURE

Secrétaire de Séance : Serge BOISSIN

**Objet : Commission développement économique et de la prospective territoriale :
cotisations statutaires 2013**

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien,

Le Conseil communautaire, décide, à l'unanimité :

- **De verser** en 2013 les cotisations suivantes :
 - Maison de l'Emploi du Gard Rhodanien (MDE), financé sur la base forfaitaire < 80 000 habitants (validée par CA de la MDE du 26 mars 2013) soit 65 000 €,
 - Trimatec : 4 502 €, montant forfaitaire annuel.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 15 avril 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 15 avril 2013
Le président,

Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 24.05.13.....
et publication
le 24.05.13.....
Le Président,

Jean



Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 113 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 15 avril 2013

Date de la convocation = 9 avril 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 63

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 8

Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille treize, le quinze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Catherine EYSSERIC, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Denis RIEU, Ali OUATIZERGA, Michèle OROMI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Paul GIVAUDAN, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Daniel GRIOTTI, Gilles DELALIEU, Marie-Thérèse BOLDRINI, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Céline BAILLY, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Jean-Marc JORDA, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Jean THÉRON, Alexandre PISSAS, Bernard UGHETTO, Joëlle CHAMPETIER

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Emmanuelle CRÉPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Patrice PRAT à Serge VERDIER, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Fernand DUMAS à Vincent POUTIER, Pierrette PASQUINI à Michèle OROMI, Marie-Trinité BECLE à Christophe SERRE

Absents : Gérard DORILLE, Sandrine ENGELS, Patrick DOUHAIZENET, Frédéric FAURE

Secrétaire de Séance : Serge BOISSIN

Objet : Participation aux chantiers d'utilité sociale 2013

En 2012, deux opérateurs mettaient en œuvre le Chantier d'Utilité Sociale sur le territoire de l'Agglomération du Gard Rhodanien : Familles Rurales sur le territoire de la communauté de communes Rhône-Cèze-Languedoc, Passe Muraille sur les communes de Tavel et Tresques.

Ce dispositif co-financé par l'Etat, le Conseil Général du Gard et les EPCI et Communes concourt à favoriser l'accès et le retour à l'emploi du public jeune et adulte en difficulté d'insertion socio-professionnelle.

La communauté d'Agglomération a souhaité co-financer les chantiers mis en œuvre par Familles Rurales et Passe Muraille en poursuivant les démarches d'interventions sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération et à renforcer l'accompagnement pédagogique des salariés en insertion. D'autre part, elle a créé un nouveau chantier d'utilité sociale mis en œuvre par l'Association Cèze sur Vingt qui s'inscrit dans la démarche relative à la production de légumes issue d'une agriculture raisonnée et d'une distribution au travers de circuits courts.

Considérant le Coût total du projet, détaillé ci-dessous :

	Familles Rurales	Passe Muraille	Cèze sur Vingt
Nombre de postes	18	12	6
Budget total de l'action	447 026	281 738	132 564
Communauté d'Agglo	65 000	34 000	52 000
<hr/>			
Budget total des CUS	861 328		
Contribution Totale Comm. d'Agglo	151 000		

Vu la demande de subvention formulée par Familles rurales porteuse du projet de chantier d'utilité sociale,

Vu le plan de financement de l'action,

Considérant que les crédits nécessaires au financement de cette action sont inscrits au budget primitif 2013,

Sur proposition de la commission développement économique et de la prospective territoriale,

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- **De financer** ces actions à hauteur de 151 000 € en 2013,
- **D'autoriser** le Président à signer tous les documents concernant ce dossier.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 15 avril 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 15 avril 2013

Le président,

Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le... 24/05/13...
et publication
le... 24/05/13

Le Président
Jean Christian REY



Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 114 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 15 avril 2013

Date de la convocation = 9 avril 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 63

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 8

Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille treize, le quinze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Catherine EYSSERIC, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Denis RIEU, Ali OUATIZERGA, Michèle OROMI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Paul GIVAUDAN, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Daniel GRIOTTI, Gilles DELALIEU, Marie-Thérèse BOLDRINI, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Céline BAILLY, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Jean-Marc JORDA, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Jean THÉRON, Alexandre PISSAS, Bernard UGHETTO, Joëlle CHAMPETIER

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Emmanuelle CRÉPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Patrice PRAT à Serge VERDIER, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Fernand DUMAS à Vincent POUTIER, Pierrette PASQUINI à Michèle OROMI, Marie-Trinité BECLE à Christophe SERRE

Absents : Gérard DORILLE, Sandrine ENGELS, Patrick DOUHAIZENET, Frédéric FAURE

Secrétaire de Séance : Serge BOISSIN

Objet : Attribution de subvention lycée 21

Le lycée Albert-Einstein de Bagnols-sur-Cèze s'est engagé dans une démarche Lycée 21 depuis maintenant 2 ans. Cette démarche est portée par l'association Einstein 3D.

L'objectif est de sensibiliser les élèves, les enseignants et l'ensemble de la communauté éducative aux différentes thématiques du développement durable.

Depuis l'engagement du lycée dans cette démarche, les élèves se familiarisent avec la notion de développement durable, organisent la semaine du développement durable et une équipe d'éco-délégués a été formée.

Cette année, afin d'organiser une conférence ou de réitérer un concours auprès de la communauté éducative de l'établissement, l'association Einstein 3D sollicite financièrement la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien à hauteur de 300 €.

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- **D'attribuer** une subvention de 300 € à l'association Einstein 3D dans le cadre de la démarche Lycée21. Cette somme sera imputée sur le compte 6574 du budget en cours.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 15 avril 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 15 avril 2013
Le président,

Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le... 24/05/13...
et publication
le... 24/05/13...
Le Président,



Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 115 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 15 avril 2013

Date de la convocation = 9 avril 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 63

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 8

Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille treize, le quinze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Catherine EYSSERIC, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Denis RIEU, Ali OUATIZERGA, Michèle OROMI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Paul GIVAUDAN, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Daniel GRIOTTI, Gilles DELALIEU, Marie-Thérèse BOLDRINI, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Céline BAILLY, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Jean-Marc JORDA, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Jean THÉRON, Alexandre PISSAS, Bernard UGHETTO, Joëlle CHAMPETIER

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Emmanuelle CRÉPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Patrice PRAT à Serge VERDIER, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Fernand DUMAS à Vincent POUTIER, Pierrette PASQUINI à Michèle OROMI, Marie-Trinité BECLE à Christophe SERRE

Absents : Gérard DORILLE, Sandrine ENGELS, Patrick DOUHAIZENET, Frédéric FAURE

Secrétaire de Séance : Serge BOISSIN

Objet : Subvention Festival Art'Récup

La 4^{ème} édition du festival Art'Récup' aura lieu le 25 et 26 mai 2013 à Donnat, commune de Sabran.

Porté par l'association Arts'musants, Art' Récup est une manifestation organisée autour du développement durable et plus particulièrement sur la récupération et la valorisation de déchets, l'objectif étant de créer des matériaux de récupération en objets décoratifs et artistiques.

L'animation la plus emblématique reste le concours de sculptures métalliques : les artistes invités créent une œuvre artistique en choisissant leurs pièces métalliques dans une grande benne amenée sur place. Les 3 plus belles sculptures seront récompensées.

Sur ces deux jours, seront également organisés :

- une exposition permanente des œuvres issues de recyclage
- une animation autour de vélos récupérés et recyclés (les recyclos)
- un atelier de sculpture sur canettes et de montages divers (association K'NET Partage),
- des ateliers pour les enfants : création, peinture écologique, atelier musical avec création d'instruments issus d'objets récupérés,
- un concert musical suite des ateliers.

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- **d'attribuer** une subvention de 800 € pour un budget total de 3 300 €, somme qui sera imputée sur le compte 6574 du budget en cours.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 15 avril 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 15 avril 2013
Le président,

Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le...24/05/13...
et publication
le...24/05/13...
Le Président,



Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 116 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 15 avril 2013

Date de la convocation = 9 avril 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 63

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 8

Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille treize, le quinze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Catherine EYSSERIC, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Denis RIEU, Ali OUATIZERGA, Michèle OROMI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Paul GIVAUDAN, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Daniel GRIOTTI, Gilles DELALIEU, Marie-Thérèse BOLDRINI, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Céline BAILLY, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Jean-Marc JORDA, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAOU, Jean THÉRON, Alexandre PISSAS, Bernard UGHETTO, Joëlle CHAMPETIER

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Emmanuelle CRÉPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Patrice PRAT à Serge VERDIER, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Fernand DUMAS à Vincent POUTIER, Pierrette PASQUINI à Michèle OROMI, Marie-Trinité BECLE à Christophe SERRE

Absents : Gérard DORILLE, Sandrine ENGELS, Patrick DOUHAIZENET, Frédéric FAURE

Secrétaire de Séance : Serge BOISSIN

Objet : Subvention Festi'Vert

Festi'Vert est une manifestation sur 2 jours organisée par la Jeune Chambre Economique du Gard rhodanien (JCE) avec pour thématique le développement durable.

Festi'Vert 2013 est la 2^{ème} édition et ont eu lieu le 12 et 13 avril 2013, au parc Rimbaud de Bagnols-sur-Cèze.

- le vendredi est la journée réservée aux scolaires (environ 200 scolaires attendus)
- le samedi est la journée grand public (avec possibilité de repas équilibré avec des produits frais)

3 grandes thématiques jalonnent les 2 journées :

- le développement durable et la protection de l'environnement : exposants, ateliers, stands d'information, mini-conférences. Ce village « développement durable » sera composé d'une trentaine de stands de professionnels, de structures associatives et institutionnelles.
- le DDTHLON
- la création artistique

La Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien sera présente le samedi toute la journée par l'intermédiaire d'un stand tenu par des agents de l'Office de tourisme intercommunal.

La jeune Chambre Economique du Gard rhodanien sollicite financièrement, par l'attribution d'une subvention, la Communauté d'Agglomération à hauteur de 1 000€.

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- **D'attribuer** une subvention de 1 000 € à la jeune Chambre Economique du Gard rhodanien; somme qui sera imputée sur le compte 6574 du budget en cours.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 15 avril 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 15 avril 2013
Le président,

Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le... 24/05/13...
et publication
le... 24/05/13...
Le Président



Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 117 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 15 avril 2013

Date de la convocation = 9 avril 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 63

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 8

Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille treize, le quinze avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Saint-Paulet de Caisson, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Catherine EYSSERIC, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Denis RIEU, Ali OUATIZERGA, Michèle OROMI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Paul GIVAUDAN, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Daniel GRIOTTI, Gilles DELALIEU, Marie-Thérèse BOLDRINI, Martial BONNEFOND, José RIEU, Roberto SCANNA, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Céline BAILLY, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Jean-Marc JORDA, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Jean THÉRON, Alexandre PISSAS, Bernard UGHETTO, Joëlle CHAMPETIER

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Emmanuelle CRÉPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE à Jean-Yves CHAPELET, Patrice PRAT à Serge VERDIER, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Fernand DUMAS à Vincent POUTIER, Pierrette PASQUINI à Michèle OROMI, Marie-Trinité BECLE à Christophe SERRE

Absents : Gérard DORILLE, Sandrine ENGELS, Patrick DOUHAIZENET, Frédéric FAURE

Secrétaire de Séance : Serge BOISSIN

Objet : Information sur les décisions du Président

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 17 décembre 2012 relative à la délégation du Conseil communautaire au Président,

L'information est faite au conseil communautaire des décisions prises depuis le 01/01/2013.

Liste des décisions 2013		
1	02/01/13	Tarifification des droits d'occupation sur l'aire d'accueil des gens du voyage de Bagnols-sur-Cèze
2	02/01/13	Création d'une régie d'avances et de recettes pour la gestion de l'aire d'accueil de Bagnols sur Cèze
3	02/01/13	Création d'une régie de recettes pour la gestion du théâtre intercommunal
4	02/01/13	Tarifification des places de la Scène-Chapelle des Pénitents de Pont-Saint-Esprit – Octobre/décembre 2013
5	02/01/13	Création d'une régie de recettes pour le transport solidaire
6	02/01/13	Création d'une régie de recettes pour le multi-accueil de Pont-Saint-Esprit
7	02/01/13	Création d'une régie de recettes pour le multi-accueil de Sabran
8	02/01/13	Création d'une régie de recettes pour le multi-accueil « Vigan Braquet » de Bagnols-sur-Cèze
9	02/01/13	Création d'une régie de recettes pour le multi-accueil « L'Ile aux enfants » de Laudun-L'Ardoise
10	02/01/13	Création d'une régie de recettes pour le multi-accueil « Eugénie Thome » de Bagnols-sur-Cèze
11	11/01/13	Création d'une régie de recettes pour le Centre ados de Codolet
12	11/01/13	Création d'une régie de recettes pour le Centre aéré de Codolet
13	11/01/13	Création d'une régie de recettes pour l'école de musique de Codolet

14	11/01/13	Création d'une régie de recettes pour le Conservatoire de musique et de danse de Bagnols-sur Cèze
15	11/01/13	Création d'une régie de recettes pour l'accueil de loisirs « Pl@net Ados » de Pont-Saint-Esprit
16	11/01/13	Création d'une régie de recettes pour le centre de loisirs maternel de Tave
17	11/01/13	Création d'une régie d'avances pour le Centre ados de Codolet
18	11/01/13	Création d'une régie de recettes pour le Centre aéré de Tavel
19	11/01/13	Création d'une régie d'avances pour le Centre aéré de Tavel
20	15/01/13	Création d'une régie de recettes pour l'Office de Tourisme de Goudargues
21	15/01/13	Création d'une régie de recettes pour le Point Information d'Aiguèze
22	15/01/13	Création d'une régie de recettes pour la crèche « Castor et Panda » à Saint Paullet de Caisson
23	15/01/13	Création d'une régie de recettes pour la crèche « La Ribambelle » à Goudargues
24	15/01/13	Création d'une régie de recettes pour l'accueil de loisirs « Valcèzard »
25	15/01/13	Création d'une régie d'avances pour l'accueil de loisirs « Valcèzard »
26	16/01/13	Création d'une régie de recettes pour l'école de musique de Saint-Marcel de Careiret
27	15/01/13	Création d'une régie de recettes pour le multi-accueil de Saint Victor la Coste
28	15/01/13	Création d'une régie de recettes pour le multi-accueil de Saint Geniès de Comolas
29	15/01/13	Création d'une régie de recettes pour le Centre aéré de Saint Victor la Coste
30	18/01/13	Tarifification des produits en vente à l'Office de Tourisme de Goudargues et au Point Information d'Aiguèze
31	23/01/13	Création d'une régie de recettes pour la crèche de Tavel

32	24/01/13	Tarifification des contributions aux Offices de Tourisme
33	11/01/13	Création d'une régie d'avances pour le Centre aéré de Codolet
34	11/01/13	Création d'une régie de recettes pour l'accueil de loisirs « Françoise DOLTO » de Laudun
35	11/01/13	Création d'une régie de recettes pour l'accueil de loisirs « 3 – 11 ans » de Pont-Saint-Esprit
36	11/01/13	Création d'une régie d'avances pour l'accueil de loisirs « Pl@net'Ados » de Pont-Saint-Esprit
37	04/02/13	Création d'une régie de recettes pour l'accueil de loisirs « 3 – 12 ans », « Vigan Braquet » de Bagnols sur Cèze
38	11/02/13	Création d'une régie de recettes pour l'école de musique de Pont-Saint-Esprit
39	20/02/13	Annule et remplace la décision n° 17/2013 et la décision n° 11/2013 : Création d'une régie d'avances et de recettes pour le Centre ados de Codolet
40	20/02/13	Annule et remplace la décision n° 33/2013 et la n° 12/2013 Création d'une régie d'avances et de recettes pour le Centre aéré de Codolet
41	20/02/13	Annule et remplace la décision n° 36/2013 et la n° 15/2013 : Création d'une régie d'avances et de recettes pour l'accueil de loisirs « Pl@net'Ados » de Pont-Saint-Esprit
42	01/01/13	Convention de délégation des sinistres liés aux risques statutaires
43	14/03/13	Annule et remplace la décision n° 10 : Création d'une régie de recette multi accueil Eugénie Thome
44	14/03/13	Annule et remplace la décision n°4 : Tarifification des places Scène Chapelle des Pénitents
45	25/03/13	Signature d'une mission d'assistance technique pour la société MOGOMA sur les sentiers de randonnées
46	26/03/13	Signature d'une mission d'assistance technique avec la Société MOGOMA pour les sentiers de randonnées
47	22/02/2013	Tarifs des écoles de musique de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
49	22/02/2013	Tarifification des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
50	28/03/2013	Annule et remplace la décision n°03/2013 : Création d'une régie de recettes pour la gestion de la saison culturelle

Le conseil communautaire prend acte de la présentation de ces décisions.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 15 avril 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 15 avril 2013
Le président,

Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le... 24/05/13...
et publication
le... 24/05/13...
Le Président,


Jean Christian REY

